

PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



PAGE 8

PAGES 6 ET 7

**DÉTENTION D'ENFANTS
MIGRANTS AU CANADA**



PAGE 3

**ATTAQUE CONTRE L'AIDE
HUMANITAIRE EN SYRIE**



PAGE 4

**L'ACCÈS À LA JUSTICE
ET L'ARRÊT JORDAN**



PAGE 14

Coderre au tribunal

Maxime Leboeuf
Rédacteur en chef

La décision du juge Gouin de suspendre l'interdiction des pitbulls sur le territoire de la Ville de Montréal, le 5 octobre dernier, n'avait franchement rien de surprenant. C'est la réponse logique à un dossier que l'administration Coderre a mené avec un populisme teinté de mépris pour le droit applicable. Cette histoire, qui avait commencé comme un scandale estival gonflé par des médias en manque de contenu, a pris une dimension beaucoup plus sérieuse quand le maire a décidé de transposer l'hystérie collective en un règlement juridiquement problématique. Quand le politicien a senti le vote frais et qu'il est passé à l'offensive.

Si la démarche de la Ville adresse certaines considérations sérieuses quant à l'encadrement des chiens dangereux, elle le fait avec un tel mépris pour la vie d'êtres « doués de sensibilité » (C.C.Q., art. 898.1) qu'on peut difficilement l'appuyer. C'est sur ce terrain que le débat politique se joue, alors qu'on soulève « le bien-être des humains » et « un immense sentiment d'insécurité dans la population », *dixit* Denis Coderre, pour justifier l'euthanasie de centaines de chiens qui ont la mâchoire un peu trop grosse. Car malgré la présence d'une sorte de clause grand-père, l'impossibilité pour

la SPCA de mettre les « chiens de type pitbull » en adoption la forcerait bel et bien à euthanasier ceux qui tombent entre ses mains, peu importe leur degré de dangerosité.

Mais ce qui est frappant dans l'argumentaire de la SPCA, c'est que ce (faux) dilemme de fond n'a pratiquement pas à être soulevé pour convaincre de l'invalidité du règlement. Le débat juridique, lui, se joue surtout sur le pouvoir de régler de la Ville.

Si la loi habilitante applicable accorde aux municipalités le droit de régler sur les chiens errants et dangereux, on élargit ici la définition de ce qu'est un chien dangereux en y assimilant tout « chien de type pitbull » au point de la vider de tout son sens. Comme le juge Gouin l'a d'ailleurs rappelé dans sa décision, cette définition vise « une catégorie très large de chien qui, pour la plupart, ne sont pas dangereux, selon le véritable sens de ce terme ». Une fois cela admis, difficile de soutenir que la Ville n'excède pas ses compétences.

L'imprécision flagrante de la définition, qui inclue notamment les chiens présentant plusieurs caractéristiques morphologiques de croisements de pitbulls, suffirait d'ailleurs vraisemblablement à empêcher son application même si la municipalité avait la compétence de régler aussi largement sur cette question. Et pour les propriétaires qui se feraient dire par un agent de la Ville que leur chien ressemble suffisamment à un croisement de pitbull pour être interdit, aucun moyen de

contestation n'est prévu au règlement. En droit administratif, c'est ce qu'on appelle un manque d'équité procédurale. Il est là, le respect du maire de Montréal pour l'État de droit.

Son administration a d'ailleurs été accusée d'avoir fait preuve d'empressement et d'avoir manqué de rigueur dans la rédaction du règlement, d'où ses nombreuses lacunes. Ce n'est pas tout à fait faux, mais s'en tenir à cette explication serait lui prêter trop de bonnes intentions. Il semble aussi y avoir quelque chose de délibéré dans cette définition évidemment trop imprécise de ce qu'est un pitbull, dans ce manque d'équité procédurale et dans cette incompatibilité d'avec les compétences de la Ville.

Le maire Coderre savait pertinemment que ce règlement serait contesté, mais il est néanmoins allé de l'avant avec une argumentation à laquelle ses propres avocats ne semblaient même pas croire. Pour illustrer l'interprétation de ce qu'est un chien pitbull, ils ont ainsi expliqué candidement que « si ça ressemble à un canard, marche comme un canard et cri comme un canard, il s'agit forcément d'un canard ». Vraiment? Si c'est le mieux qu'on a pu trouver, ça en dit long sur la confiance que l'administration avait en la validité de son propre règlement.

À ce propos, la professeure Danielle Pilette, experte en gestion municipale, soulevait la semaine dernière que ce revers judiciaire n'en est pas forcément un d'un point de vue politique pour le maire. « Je pense même que c'est une stratégie

délibérée de sa part et que cela va faire partie de sa campagne électorale », disait-elle, faisant référence à ses requêtes d'accorder plus d'autonomie et de pouvoir aux villes.

Rappelons d'ailleurs que ce n'est pas la première fois que les tribunaux ramènent son administration à l'ordre. Avec l'inconstitutionnalité du règlement P-6, l'interdiction des calèches et l'ouverture prolongée des bars, son administration est en train d'en faire une habitude. Dans ces trois autres cas, le maire avait fait preuve d'une témérité similaire qui dénote un certain mépris du droit et de l'interprétation qu'en font les tribunaux. Que ce soit pour nourrir sa rhétorique sur l'autonomie des municipalités ou par simple opportunisme ponctuel, une telle attitude a de quoi inquiéter.

Dans ce contexte, on ne peut qu'espérer qu'une opposition forte se rassemble en vue de l'élection municipale du 5 novembre 2017. Le projet de fusion entre les partis Projet Montréal et Vrai changement y contribuerait certainement, mais celui ou celle qui devra faire campagne contre le maire sortant aura néanmoins une lourde tâche. Car dans un univers politique où la personnalisation du pouvoir est de plus en plus valorisée, un personnage comme Denis Coderre navigue dans ses eaux. La politique montréalaise aurait donc bien besoin d'une figure d'opposition forte, populisme en moins, pour éviter un despotisme à la Labeaume. Quelqu'un aurait vu Monsieur Taillefer?

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

10 NOVEMBRE 2016

Soumettez votre texte au
www.pigeondissident.com/publier

Ce journal est fait de papier Enviro100, avec des fibres 100% recyclées post-consommation.
 Fabriqué au Québec.

LE PIGEON DISSIDENT INC.

Journal des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

CONTACT	ÉQUIPE	À PROPOS
A. 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412 Montréal, Québec H3T 1N8 W. www.pigeondissident.com W. www.lepigeondissident.com	<p>Maxime Leboeuf Rédacteur en chef</p> <p>Étienne Gendron Directeur</p> <p>Émilie Paquin Gestionnaire au contenu-web</p> <p>Nicolas Thiffault-Chouinard Trésorier</p> <p>Olivier Béliveau Directeur de la publicité</p> <p>Philippe Morneau Correcteur en chef</p> <p>William Fradette Directeur artistique</p> <p>Xavier Desrosiers Directeur de la logistique</p>	<p>Imprimerie Hebdo Litho</p> <p>Dépôt légal Septembre 2016 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p><i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois.</p> <p>La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident.</p> <p>La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction.</p> <p>Copy- rights Pigeon Dissident 2015.</p>

Moisir dans le bac à légumes

Ariane Larocque

Comité Amnistie Internationale

C'est le genre d'histoire idéal pour une colonne de deux paragraphes de trois phrases, chacune *squeezée* dans le 24H entre un article inédit sur un des bambins joufflus de *La Voix junior* et un autre sur cette dame qui a mis de la térébenthine dans sa friteuse en pensant que c'était de l'huile de canola, préférablement accompagnée d'une photo sensationnaliste mal recadrée et peut-être prise sur *Getty Images*, sait-on jamais et, si possible, avec une faute d'orthographe subtilement fauflée dans le gentilé d'un pays dont le nom est de toute façon imprononçable pour le commun des mortels.

Des enfants, aussi jeunes que cinq ans, détenus pendant des semaines, voire plus d'un an, trop souvent seuls; des poupons nés sous les verrous pour y vivre leurs premières saisons; des adolescents isolés pendant des semaines dans le sous-sol humide et rance d'un établissement à sécurité moyenne ou maximale. Sans intimité, sans liberté de mouvement, sans nutrition décente à cause de la surpopulation.

Le genre d'histoire qui nous arrache une tentative de soupir obligé avant de nous faire tourner la page en nous rendant compte que le foutu journal et son encre de qualité ont encore transformé nos doigts en œuvre d'art contemporaine barbouillée. Pendant que le bus, comme chaque jour, fait son bout de chemin par chez nous, mais aussi par chez eux, creux dans le *hood* caché de l'Île Jésus.

En fait, ce sont dans les centres de surveillance de l'immigration de Laval, Toronto ou Vancouver que sont détenus en moyenne 242 enfants par année (excluant ceux détenus avec leurs parents). Ces établissements, en plus d'accumuler les lacunes (pardonnez l'euphémisme) exposées précédemment, offrent un accès plus que limité à l'instruction et aux loisirs tout en faisant face à une pénurie de soins psychologiques. (1)

D'après une étude de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, les symptômes les plus préoccupants de ce manque de ressources psychosociales se font souvent ressentir après la remise en liberté des enfants qui, par exemple, peuvent éprouver de la difficulté à s'intégrer parmi leurs camarades ou à être séparés de leurs parents. (2)

Dans cette optique, en juillet 2015, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a prié le Canada de n'employer ce genre de détention qu'en dernier recours tout en fixant une limite raisonnable à sa durée. Amnistie Internationale, elle, va plus loin en réclamant l'abolition totale de ce processus totalement arbitraire et indéterminé pour tous les enfants migrants. (3)

Nul n'est censé ignorer la loi... sauf la loi

C'est ce qui m'amène à la *Loi sur*

l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), qui permet à L'Agence des services frontaliers du Canada (l'Agence) de détenir des individus aux fins d'immigration. En fait, la détention est autorisée seulement dans certains cas, soit si la personne 1) représente un danger pour la sécurité publique, 2) risque de s'enfuir ou 3) ne peut être identifiée avec certitude à cause de son refus de dévoiler son pays d'origine. (4)

Le hic? Généralement, l'application de tels critères aux enfants est si tirée par les cheveux qu'elle défie toute loi de la physique mécanique. Soyons francs : un enfant de moins de dix ans est probablement aussi dangereux pour la sécurité publique qu'un Kinder Surprise (quoi que...). Quant aux nourrissons nés en détention, qui restent parfois plus de deux ans à l'ombre (5), je doute fortement qu'ils puissent s'enfuir en rampant comme une limace la couche pleine; c'est sans oublier qu'ayant vu le jour au Canada, ils sont citoyens canadiens et leur identité nationale est sans équivoque.

Pour en rajouter, en date de 2015, 58 adultes avaient été détenus pendant plus d'un an, et quatre pendant plus de cinq ans. (6) C'est que la LIPR n'impose aucune période de temps maximale pour ce type de détention, qui peut être prolongée indéfiniment; concrètement, cela signifie que les migrants peuvent légalement être détenus pendant des années, les plus longues détentions s'étirant sur plus d'une décennie. Si ce n'est pas un exemple tiré tout droit du Petit Robert sous la définition du mot *arbitraire*, je ne sais pas ce que c'est.

Il faut aussi comprendre qu'au Canada, le droit administratif, dont relève l'immigration, ne donne pas dans la répression, contrairement au droit pénal. Les lois en matière d'immigration ne peuvent donc pas permettre la détention de migrants à des fins punitives. Malgré tout, plusieurs d'entre eux sont retenus pour des périodes qui dépassent de loin les peines de prison prévues pour des crimes sérieux.

D'accord, va pour l'injustice flagrante attachée à la cheville des migrants majeurs. Mais ne radotais-je pas sur les enfants?

Fait amusant à soulever : la LIPR assimile le migrant de 16 ans ou plus à un adulte. Conclusion : un enfant mis en détention à 16 ans pourrait y rester... lui aussi indéfiniment! Doit-on rappeler qu'un adolescent canadien, qui commettrait un crime passible de l'emprisonnement à vie en vertu du *Code criminel*, devrait purger, sous garde puis dans la collectivité, une peine maximale de trois ans? (7)

Bienvenue au plus meilleur pays du monde, là où « meilleur » peut se décliner en une gradation de « pas pire » à « passable ».

Pourtant, la *Charte canadienne des droits et libertés*, à son article 7, garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Est aussi enchâssé à l'article 12 le droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités. Nul besoin d'expliquer en quoi enfermer un mineur pendant plusieurs années et dans de telles conditions peut violer son droit à la liberté et à la sécurité. Quant au



traitement cruel et inusité, j'ose espérer que l'idée de réserver ce genre de traitement à des enfants en bas âge (et même à des adolescents) vous ébranle un tantinet, parce qu'autrement, ce ne sont pas les salles de classe cryogènes de Jean-Brillant qui réchaufferont votre cœur aussi froid qu'une roche enfouie six pieds dans le pergélisol d'Iqaluit en plein février.

Notons également que ces deux dispositions ne s'appliquent pas uniquement aux citoyens canadiens, mais à « chacun », garantissant ainsi à toute personne le respect de ces droits. Or, aux dernières nouvelles, les migrants étaient encore considérés comme des personnes. (Oups, on me fait signe pour me dire qu'ils ont désormais été relayés au rang d'outils de partisanerie politique opportuniste, *my bad*.)

Et le sacro-saint article premier dans tout ça? Le sempiternel test d'Oakes? Bon, sautons le recopiage de notes effréné indissociable des intras de constitutionnel et attardons-nous seulement au critère de l'atteinte minimale, pour en arriver à l'équation suivante : enfants ayant encore leurs dents de lait + cellule (avec des barreaux, on n'est pas dans *Unité 9*). Allô. Pas besoin d'avoir la tête à Dickson pour être pris d'un léger malaise passager.

Le droit de ne pas faire l'objet d'une détention arbitraire est aussi assuré par plusieurs traités internationaux auxquels le Canada est partie. Ainsi, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* interdit explicitement l'arrestation et la détention arbitraires en plus d'assurer un processus judiciaire pour contester la légalité des détentions. Le Comité des droits de l'homme a d'ailleurs indiqué que cette protection devait s'étendre à la détention pour des motifs d'immigration. Il en va de même pour la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui rajoute à la liste d'interdictions l'exil arbitraire. Quant à la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, elle prévoit plus spécifiquement que les enfants ne

devraient jamais être détenus à des fins d'immigration. (8)

Comme s'il se réveillait soudainement d'une sieste éclair au milieu de ses piles de paperasse rongées par les flammes des protestations, le ministre de l'Immigration John McCallum a finalement dû reconnaître « qu'un problème existe ». Ajoutant au passage qu'il devrait être réglé par son ami Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique qui, lui-même, a déclaré avoir pris connaissance dudit problème. Tout un plan (question de rester dans la cohérence libérale). (9)

Mais bon, au moins les ministres n'ont-ils pas rétrogradé les migrants, comme certains de leurs homologues internationaux, au statut de moyen de pression à l'arrière-goût de nationalisme amer.

Ils ont plutôt choisi d'ignorer la sonnette d'alarme et de faire passer la problématique grandissante au stade tragicomique de patate chaude à se passer avec des gants de four à motif de politiquement correct.

En espérant qu'un des deux réussisse à attraper la patate en vol avant qu'elle ne finisse par moisir, comme tant d'autres l'auront fait en taule avant elle.

Références

- (1) Radio-Canada, *La détention d'enfants migrants laisse des traces à long terme*, selon une étude, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/09/22/003-enfant-migrant-refugie-immigration-canada-laval-toronto-vancouver-surveillance-centre-detention.shtml>
- (2) IHRP, *We Have No Rights*, p. 19 ss., http://ihrp.law.utoronto.ca/utfl_file/count/PUBLICATIONS/IHRP%20We%20Have%20No%20Rights%20Report%20web%20170615.pdf
- (3) Amnistie Internationale, *Arrêtez la détention d'enfants migrants au Canada*, <http://amnistie.ca/simplifier/actions/c-petitions/arretez-detention-denfants-migrants-canada>
- (4) IHRP, préc., note 2, p. 45.
- (5) Amnistie Internationale, préc., note 3.
- (6) *Id.*
- (7) Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, art. 41(2).
- (8) Amnistie Internationale, préc., note 3.
- (9) Radio-Canada, *La détention des migrants rattrape le ministre McCallum*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2016/07/19/015-immigration-detention-refugies-migrants-mccallum.shtml>

Immondice délibérée

Simon De Andrade

Frappes aériennes sur des hôpitaux, bombardements de convois d'aide humanitaire, assassinats délibérés de médecins, tel est le quotidien pour quiconque travaille dans le domaine humanitaire en Syrie.

La situation est telle que le 28 septembre dernier, Evita Mouawad, conseillère en affaires humanitaires pour Médecins Sans Frontières (MSF), a témoigné lors de l'émission *Gravel le matin*, sur les ondes de Radio-Canada (1), que l'organisme pourtant spécialisé dans les interventions en zone de conflit avait retiré tout son personnel du territoire syrien et ne pouvait, pour des raisons de sécurité, que soutenir à distance les médecins locaux. La même journée, à New York, sa collègue, la médecin québécoise Joanne Liu, présidente de MSF, lançait un véritable cri du cœur au Conseil de sécurité des Nations Unies pour que cessent les bombardements d'installations médicales, comme ceux qui ont eu cours à Alep en Syrie ces dernières semaines.

Pourtant, une norme juridique datant du XIXe siècle soutient que « les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants » (2). En effet, l'article 1^{er} de la Convention de Genève de 1864, rédigé par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), mis sur pied par Henri Dunant en 1863, et ratifié par 12 États européens, s'avère être la première tentative de réglementer les agissements des diverses parties d'un conflit armé et de protéger le personnel médical lors d'un tel conflit.

Au lendemain de l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire de l'Humanité, à l'initiative du gouvernement suisse et du CICR, 59 États se réunirent à Genève afin de mettre à jour les Conventions de 1864 et de 1906. On décida simultanément d'étoffer le corpus des Conventions de Genève en mettant sur pied les Conventions III et IV qui portent respectivement sur les prisonniers de guerre et les personnes civiles. Ces conventions et leurs protocoles additionnels constituent aujourd'hui la pierre d'assise du droit international humanitaire.

De son côté, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a toujours soutenu l'action du CICR et le respect des Conventions de Genève. En effet, dans sa résolution 237, le Conseil de sécurité de l'ONU mentionne que toutes les parties à un conflit armé se doivent de respecter les droits humains ainsi que toutes les obligations qu'elles ont acceptées dans les Conventions de Genève (3). Cette position fut réitérée maintes fois par l'Assemblée générale de l'ONU.

Plus récemment, l'avènement de la Cour Pénale Internationale (CPI), avec le Statut de Rome de 1998, a renforcé la crédibilité du droit international humanitaire et le respect des Conventions de Genève, entre autres grâce à l'article 8 du Statut de Rome, qui soutient à son alinéa 2a) que la

violation grave des Conventions de Genève constitue un crime de guerre. Pour la première fois de l'histoire, un tribunal permanent avait pour mandat de traduire en justice un individu pour ses actions lors d'un conflit armé.

Néanmoins, tout comme sauver des vies au milieu des obus et des balles, faire respecter le droit humanitaire dans son intégralité n'est pas chose facile et malgré la ratification par 196 États des quatre Conventions de Genève, la réalité est bien différente que la situation sur papier. D'autant plus que l'évolution de la typologie des conflits lors de la seconde moitié du XXe siècle, l'émergence des acteurs non étatiques et la complexification des alliances rendent encore plus difficile l'application de normes juridiques lors de conflits armés.

Depuis récemment, nous assistons à un



recul alarmant des principes fondateurs du droit humanitaire international qui menace grandement l'héritage légué par les Henri Dunant, Florence Nightingale et autres pionniers de l'action humanitaire, ainsi que l'œuvre des fondateurs de MSF, dont Bernard Kouchner, ancien ministre des Affaires étrangères de France.

À l'heure actuelle, des installations humanitaires et médicales partout dans le monde sont prises pour cible lors de conflits armés. Cet ignoble phénomène a pris de l'ampleur ces dernières années. Signe de l'intensification de cette situation, Joanne Liu expliquait sur le plateau de l'émission *Tout le monde en parle* en mars dernier, qu'à l'été 2015, alors qu'elle était au Yémen, c'était la première fois en une décennie qu'elle n'arrivait pas à dormir à cause des bombardements à proximité des installations médicales (4).

En tout, depuis 2012, le CICR dénombre plus de 2 400 attaques de toutes parts contre des installations médicales ou du personnel soignant à travers la planète (5).

Or, ces bombardements ne peuvent qu'être issus d'actions concertées et délibérées destinées à effrayer les populations civiles et à les faire fuir en les privant d'un de leurs droits les plus élémentaires, soit l'accès aux soins de santé. Certes, l'erreur n'est pas entièrement impossible dans le feu de l'action comme en fait foi le décès de soldats américains tués par des tirs fratricides lors de l'invasion de l'Afghanistan. Néanmoins, l'erreur ne peut exonérer ni servir d'excuse à ceux qui ciblent les installations médicales.

C'est particulièrement le cas dans le cadre du conflit en Syrie, alors que l'armée du Président Bachar el-Assad, qui, triste

celle qui a le plus visé les installations médicales au cours des dernières années, elle n'est pas la seule à avoir perpétré ce type d'attaques en violation flagrante des Conventions de Genève. Les États-Unis, avec le bombardement d'un hôpital de MSF à Kunduz en Afghanistan dans la nuit du 3 octobre 2015, ayant fait 42 victimes, l'Arabie Saoudite, avec ses frappes répétées sur des hôpitaux au Yémen depuis le début de son intervention chez son voisin de la péninsule arabique, et la Russie, qui a elle aussi frappé des hôpitaux syriens et possiblement un convoi d'aide humanitaire de l'ONU en septembre 2016, se retrouvent tous au banc des accusés.

Tous ces tristes exemples permettent de constater que l'humanité est capable de repousser ses bas-fonds et à quel point les efforts pour établir et faire respecter le droit humanitaire semblent vains. Pire encore, certains pays osent adopter, en tant que membres du Conseil de sécurité de l'ONU, des résolutions, comme la résolution 2286 du 3 mai 2016 ayant pour but de protéger les travailleurs médicaux en zone de conflit, alors qu'ils sont parmi ceux qui commettent ce type de bombardements.

Il est facile de regarder de haut nos ancêtres qui s'élançaient, il n'y a pas si longtemps, au champ d'honneur, baïonnette au poing, et d'y voir une pratique barbare et digne d'une véritable boucherie. Mais les actuels gouvernements de ce monde et leurs chefs militaires sont-ils vraiment mieux? Jadis, alors que le canon de 75 mm constituait la principale pièce d'artillerie dont la précision était soumise aux intempéries et aux calculs humains, l'erreur, bien que tout aussi fatidique, était une justification plus réaliste du bombardement de centres de soins. Or, il n'en est rien à une époque où l'on nous vend la guerre comme étant propre avec ses missiles guidés, ses drones et ses F-22 Raptor et autres machines à semer la mort. Il est impossible de justifier le bombardement d'un hôpital par la simple mégarde; il s'agit ici de gestes volontaires et planifiés. Bref, si l'on ne fait qu'une rapide application de l'article 8 du Statut de Rome aux faits, ce sont là tout simplement des crimes de guerre avalisés par les chaînes de commandement, tel que le mentionnait Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies (7).

À la lumière de l'état de la situation, force est de constater que l'application des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire reste un défi de tous les instants, et de noter qu'une nouvelle fois, en dépit des atrocités du passé, l'Humanité se laisse aller à une immondice délibérée.

Références

- (1) http://ici.radio-canada.ca/emissions/gravel_le_matin/2016-2017/chronique.asp?idChronique=417670#commenter
- (2) <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?action=openDocument&documentId=806F86E5725ADE71C12563BD002B8AC4>
- (3) <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet13fr.pdf>
- (4) <https://www.youtube.com/watch?v=yoINXcXKMXo>
- (5) <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/476268/les-hopitaux-syriens-cibles-des-bombardements>
- (6) <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2016/07/30/001-medical-cible-syrie-moufti-hopital-onu.shtml>
- (7) <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2016/09/28/008-medecins-sans-frontieres-syrie-alep-humanitaire-bombardement-hopital-alerte-onu-liu.shtml>

Bien que l'armée syrienne semble être

Baban : Le procès qui n'en fût pas un

Xavier Desrosiers
Directeur de la logistique

Lundi, 19 septembre 2016. Il est neuf heures du matin. C'est ma fête... et je suis au palais de justice. Ne vous inquiétez pas, je n'ai rien fait de mal. Du moins, je l'espère. Dans le petit espace réservé à l'attente (1), tout juste à côté de la salle 3.12, les gens sont fébriles. Ils sont une vingtaine à s'être déplacés, le jour de ma fête. En d'autres circonstances, j'aurais été choyé, content. Mais ces gens, ils ne se sont pas déplacés pour moi. Ils sont venus pour lui, lui qui nous a dit d'arriver à neuf heures et qui se pointe quelques minutes en retard, comme si le tout était prévu.

Non, il ne se « pointe pas », il surgit. Avec son *man bun*, sa barbe de champion et ses tatous, Baban a l'air d'un lion. Il n'a pas peur, non. Il marche comme un gars qui sait ce qu'il a à faire, un gars à qui rien ne fait peur. Il prend bien soin de saluer tout le monde, de serrer des mains, comme le feraient Kennedy ou Lennon. Les gens sont venus parce qu'ils l'aiment, parce qu'ils ne l'aiment pas, mais Baban, il s'en fout : les gens sont venus. C'est SON moment, son *time to shine*, et ça, personne, pas même ses détracteurs, ne va le lui

enlever.

Mais pourquoi tout le monde est là? Pour le spectacle; pour l'admirer et pour le haïr, ce Baban. Peu importe leurs motifs, ces gens sont tendus; plus que le lion lui-même, lui qui semble être né pour ce moment. Alors que l'apogée de ce drôle de sentiment (s'il en est un) qu'est l'excitation semble avoir été atteint, le « méchant » fait son entrée. Dodu, absence de crinière, souliers de cowboy, il joue bien son rôle. Consterné face à la dure réalité qu'est notre présence dans SON domaine, le procureur se permet une petite remarque sur le sujet. Ça y est. Maintenant qu'on a quelqu'un contre qui prendre, le spectacle peut commencer.

En entrant dans la salle, nous sommes tous un peu déçus. Nous qui étions venus voir un Baban confiant nous en mettre plein la vue dans une joute oratoire haute en couleur nous sentons trahis par cette lourde procédure. On doit d'abord passer par le rôle où les « ce que nous aurons l'air dans quelques années » y vont de formules à la pertinence douteuse, où la lourdeur est un acquis. Cependant, quelque chose nous frappe dans ce spectacle : notre méchant de tout à l'heure est seul contre plusieurs autres juristes qui représentent chacun des intérêts différents, des causes différentes. Est-il donc si fort, ce bourreau? Fort au point où il peut se prendre plusieurs cas différents, un après l'autre, sans même chigner? Il va l'avoir difficile, notre lion...

Parlant du loup, voilà que son tour arrive enfin. Ne tenant plus sur nos sièges, nous

le voyons s'avancer glorieusement vers son podium. Nous sommes fiers de lui; il est si beau, si charmant si on le compare à celui qui est passé tout juste avant, véritable loque humaine. Oui, le Baban mal compris de qui on a parfois peur, ce même Baban qui se met en *chest* aux discussions féministes, nous nous surprenons à l'aimer et à croire en lui. Jusqu'au moment où il se présente devant le juge et que ce dernier lui explique que son nom ne figure pas sur le rôle. C'est là, à ce moment précis, qu'a commencé le début de la fin.

Le procureur s'est plaint; le nom de notre héros n'étant pas sur le rôle, il n'a pas eu accès au dossier. Il n'a pas pu se préparer. Frustrés de cela, nous l'étions tous. Même le juge se plaint du retard que prend toute cette salade. Ce même juge se permet en plus, question de détendre l'atmosphère, une petite leçon de droit lorsqu'il apprend que le *fan-club* de notre lion est majoritairement composé d'étudiants du digne domaine qui fait son gagne-pain. Et pourtant, malgré cette intervention franchement agréable, difficile de garder le sourire; nous apprenons que nous n'aurons pas droit à notre spectacle aujourd'hui, que le procureur aura quelques mois de plus pour se préparer. Que les emplettes de dernière minute risquent d'être amères pour certains; le 22 décembre, le lion devra revenir pour le faire *for real*, son *show*.

Comment ils disent ça? *Se faire péter la ballonne*, non? Eh bien, c'est ce à quoi nous avons eu droit, mais ce n'est rien comparé à celui pour qui nous nous étions

déplacés, le jour de ma fête. Cependant, le principal intéressé ne s'en démord pas; ce n'est pas parce que le procès est reporté qu'il va se dégonfler. Déçu? Oui, c'est certain, mais son *stage*, il va toujours l'avoir. Il va toujours pouvoir la donner cette leçon au plaignant qui s'est, à son aucunement humble avis, plaint pour rien. Être comme lui, c'est comprendre que ce foutu système de justice, il n'est pas parfait, mais qu'au bout du compte, il vaut la peine d'exister. Baban, aux yeux du monde, il a perdu; mais pas pour lui.

(1) Attente; voir procès, palais de justice.

Retour sur le budget de l'association étudiante

Nicolas Thiffault-Chouinard
Trésorier

Le 3 octobre dernier, lors de l'Assemblée générale de l'AED, les étudiants présents ont approuvé le budget après les longues et précises explications du trésorier, Loïc Sanscartier.

Il est toutefois impossible de parler ici de chiffres concrets, un huis clos ayant été voté par les membres présents à l'Assemblée. Malgré tout, (suite page 6) l'Association et ses 27 comités satellites

Études supérieures en droit

- Common law et droit transnational
- Droit et politiques de la santé
- Droit international et politique internationale appliqués
- Droit notarial
- Pratique du droit criminel et pénal
- Prévention et règlement des différends

USherbrooke.ca/droit-deuxieme-cycle



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

| Voir au futur



sont en bonne santé financière, l'AED dégageant des surplus et prévoyant en dégageant encore au cours de cette année.

De manière générale, le trésorier de l'Association constate une baisse des commandites, surtout au niveau des comités, baisse que l'AED compense en finançant certains comités déficitaires. Cela n'empêche toutefois pas notre AED de garder le cap sur son engagement de diminuer les coûts de participation aux activités, ce qui s'est déjà manifesté lors des initiations de la Faculté qui coûtaient, cette année, deux fois moins cher que l'an dernier.

Où donc l'AED trouve les moyens de diminuer les coûts de participation tout en budgétant un surplus? Principalement, il s'agit de la réorganisation des frais institutionnels obligatoires, soulageant l'AED d'un substantiel versement à faire au Centre de développement professionnel. Aussi, l'AED semble faire des efforts de réduction budgétaire constants dans ses frais d'exploitation, notamment.

Il demeure malgré tout difficile de témoigner d'un budget sans pouvoir en énoncer les chiffres. Toutefois, ce budget étant avant tout celui des étudiants, mon devoir est d'encourager ceux-ci à se renseigner à son sujet, notamment en demandant copie auprès de l'AED. Si l'assemblée a voté un huis clos, cela ne signifie pas que tous les membres n'ont pas le droit de savoir.

The Inconclusive Legacy of Barack Obama

Adam Ziri

Eight years later, the most iconic image of the 2008 American presidential elections seems to be nothing more than a cruel joke.

This election cycle has been littered with scandals, conspiracies, and enough insults to make Mike Ward sick. Hope? In these elections? Sounds like nothing more than a pipe dream. Indeed, between Trump's Revelations-*esque* portrayal of the world, and with 52 % of Hilary's supporters only voting for her because she isn't Trump, it would seem as though there's less hope in this election than there are policies proposals in the debates (1).

Eight years ago, there was hope. The concept of dreaming for a better future for America was not foreign to the electorate. Obama inspired something in people that had been previously unseen, and presented himself as a political messiah, here to usher in a new era of bipartisanship and cooperation. What of those miracles Obama was supposed to perform? What of the messianic era he seemed destined to guide?

Obama certainly had no help in attempting to bring the American

government together. Hyper-partisanship by the Republicans, who held the House and the Senate thanks to convincing victories in the 2010 and 2014 midterm elections, made it nearly impossible for any legislation to be passed, and resulted in some of the least productive congressional years in history. Was Obama naive in thinking he could ever reconcile Democrats and Republicans? Maybe, but that in itself is not a failing. Wide-eyed optimism is nothing to criticize, and he can hardly be blamed that moneyed interests have ensured that many Republican positions are immune to change. Opposing him on almost anything he tried to enact, Obama was hardly able to squeeze any legislation through congress, despite his many attempts.

His bigger failing was his inability to strengthen his own party. He managed to maneuver his country through one of the worst recessions it had ever seen, and the country has, since 2009, seen an increase in jobs and the fastest growth among any NATO countries. Despite this relatively strong economic record, Democrats found themselves unable to win votes. The thumping they took in the 2014 midterms was indicative of their weakness and inability to counter the message of their Republican counterparts. Indeed, his Democratic party finds itself more fractured than ever, and will be faced with a serious identity crisis, no matter the November results. If Democrats want to continue being the party of Hilary Clinton, they might profit in the short term by flipping moderate Republicans fleeing the party of Trump, but risk permanently alienating progressives and driving them towards a third party. At his prime, Obama controlled a unified party. Now, that same party finds itself on the brink of an implosion.

Despite the gridlock that is the American legislative process, Obama has been the catalyst behind much positive change at the domestic level. Gays can now openly serve in the military, banks can no longer become 'too big to fail', carbon emissions are down, use of solar technology is up, the Keystone pipeline is dead and a plan is in place to make community college free by 2017. His *magnum opus*, Obamacare, has diminished the number of uninsured, but rests on unstable footing as insurers steadily opt-out. Serious issues, including racism, income equality and gun violence continue to plague America. I don't think any reasonable person expected Obama to remedy everything during his mandate, but it can be shocking how little progress has been made. Income inequality and gun violence continues to rise, and racism has been an almost daily topic of conversation. A lack of progress could be attributed to the slow-changing nature of politics, but the lack of any clear trajectory or intelligent national discussion regarding these issues is a bitter disappointment to the movement Obama rallied in 2008.

In regard to foreign policy, the state of affairs is not particularly encouraging either. Never has the Middle East been so turbulent. Despite the weakening of ISIS since airstrikes resumed in 2014, wars in Libya, Yemen, Syria, Iraq and Lebanon

threaten to tear apart the fragile fabric of the area as we know it. American intervention in these wars has largely backfired in its attempt to ensure a long-lasting peace, and often resulted in strange bedpartners for the Americans. The U.S is fighting with Iran in Iraq and Yemen while also fighting against Iran in Syria. Demand for American action, but resistance against deployment put Obama in a tough spot, and his policy has been largely consisted of ineffective half-measures.

Fundamentally, I believe Obama is a good man in a bad situation. I believe that he, like those he mobilized in 2008, believed that he could create positive change throughout the country. However, only he had to face the stark realities of the

Presidency. His influence, while strong, could not move the armored wall of politicians, pundits and lobbyists in his way. He leaves behind him a number of positive achievements, and his approval ratings continue to surge as the next election draws nearer. He wasn't the revolutionary he was thought to be, he was no false prophet either. He's left a foundation of proposals and visions, it will be up to the next president to finish Obama's legacy by either building on those foundations, or tearing them down.

(1) THE WALL STREET JOURNAL, *Trump and Clinton's Popularity Problem*, <http://graphics.wsj.com/elections/2016/donald-trump-and-hillary-clinton-popularity-problem/?mod=e2tw> (consulté le 7 octobre 2016).

À la défense des pitbulls!

Si le litige contre le règlement de la Ville de Montréal est pour l'instant mené par la SPCA, un regroupement incluant Me Anne-France Goldwater devrait s'y joindre dans les prochains mois. Le Pigeon Dissident a rencontré Me Sophie Gaillard, avocate de la SPCA, et Me Goldwater pour mieux comprendre leur démarche.

Me Sophie Gaillard

Maxime Leboeuf : Quelles dispositions sont contestées par la SPCA et que restera-t-il du règlement si le juge vous donne raison?

Me Sophie Gaillard : On conteste les dispositions qui identifient et régulent spécifiquement les chiens de type pitbull. Tout le reste restera en vigueur, tel que l'obligation d'enregistrer son chien ou de le tenir en laisse.

ML : La SPCA ressent-elle déjà les effets de l'imprécision alléguée du règlement?

SG : Tout à fait. Nous recevons de nombreux appels de propriétaires de chien soucieux de se conformer au règlement, mais qui sont incapables de déterminer si leur chien est visé. La SPCA doit aussi pouvoir identifier les chiens puisqu'elle ne pourra les faire adopter. Or, si un chien ne peut être adopté, c'est l'euthanasie qui l'attend. C'est donc une décision très délicate.

ML : Quels seraient les effets de ce règlement pour la SPCA?

SG : La SPCA aura entre les mains de nombreux chiens dont le sort dépendra de l'interprétation d'un règlement imprécis. On estime que c'est entre 300 et 400 chiens par année qui pourraient être à la disposition de la SPCA et être identifiés comme de type pitbull. Puisqu'ils ne peuvent être adoptés, ces chiens finiront par être euthanasiés, et ce, même s'il s'agissait d'un chien s'étant sauvé de chez son propriétaire pour quelque raison que ce soit.

ML : Quelles sont les prochaines étapes après la décision de mercredi sur le sursis?

SG : Il y a toujours possibilité d'en appeler de cette décision pour la Ville. Quant à la décision sur le fond, ça pourrait attendre plusieurs mois.

Me Anne-France Goldwater

Maxime Leboeuf : Quel rôle jouerez-vous dans le recours de la SPCA?

Me Anne-France Goldwater : Je collabore avec la SPCA depuis janvier dernier pour un projet d'assurance universelle pour les animaux domestiques. Ce projet est toujours sur la table, mais je contribue aussi au litige contre le règlement de la Ville de Montréal. Je mène un regroupement d'acteurs de plusieurs milieux qui s'impliquera dans la poursuite pour le jugement sur le fond. Je serai de la partie, avec l'énergie qu'on me connaît.

ML : Pourquoi croyez-vous qu'interdire les pitbulls n'arrangerait rien?

AFG : Il faut comprendre que, statistiquement, le pitbull est le chien le plus susceptible d'avoir un maître qui en abuse. C'est ça le problème. Si on interdit cette race, on ne fait que déplacer le problème. En suivant la logique du maire Coderre, on va donc finir par éliminer toutes les races une à une, chaque fois qu'il y a une attaque violente. On devrait plutôt suivre une approche comme celle de Calgary axée sur le maître.

ML : Comment voyez-vous l'attitude du maire Denis Coderre dans cette affaire?

AFG : Rappelons qu'en juin, il disait être contre l'interdiction des pitbulls. Après qu'il ait changé d'idée, je l'ai rencontré et lui ai dit que je serais obligée de contester son règlement. Il a vraiment un ton agressif, et cela révèle l'attitude de plusieurs maires qui se donnent un excès de liberté tyrannique. Il agit comme un mini Donald Trump.

ML : Que pensez-vous de la décision du juge Guoin?

AFG : C'est un magnifique jugement, d'une logique impeccable. Je le félicite. Il se base notamment sur la Loi sur le bien-être et la sécurité des animaux. Cette loi est pratiquement une Charte pour les animaux. Si j'étais un chien ou un chat, j'y verrais la reconnaissance de droits fondamentaux.

UN RÈGLEMENT ANTI-PITBULL MUSELÉ AVEC RAISON PAR LA COUR SUPÉRIEURE

Alexandria Stoyanova

Les plus récents développements de la saga Coderre vs Les pitbulls de Montréal se résument à une incapacité de la Ville de Montréal à régler adéquatement cet enjeu. Avant de se lancer dans une analyse du jugement rendu mercredi dernier, il importe de se rappeler pourquoi Montréal en est arrivée à légiférer sur les races de chiens qu'il est permis à ses citoyens de posséder.

Un peu de contexte

En juin 2015, Christine Vadnais, une résidente de Pointe-aux-Trembles, décède des suites d'une attaque sauvage par le chien du voisin, identifié comme un pitbull. En conséquence, la famille de la victime demande au gouvernement d'intervenir en bannissant les chiens de race pitbull. Bien que certains arrondissements de Montréal aient déjà mis en place une interdiction des pitbulls, les maires de Québec et Montréal promettent de travailler sur des règlements interdisant les pitbulls dans leur ville respective. Le premier ministre Couillard mentionne même une éventuelle interdiction provinciale, semblable à ce que nos voisins de l'Ontario ont imposé il y a dix ans déjà. D'ailleurs, ces derniers ne peuvent témoigner d'une amélioration depuis l'instauration de mesures restrictives sur les pitbulls, considérant le nombre de morsures de chiens plus haut que jamais à Toronto (1), même sans ce type de chiens sur son territoire.

Ayant cette fâcheuse tendance d'être plutôt affecté par les cas isolés que par les statistiques, le public applaudit l'initiative de l'administration Coderre. Coup bas : le chien ayant attaqué Christine Vadnais est plus tard identifié comme un boxer, mais Coderre tient à bien jouer ses cartes politiques en répondant au besoin « d'assurer la sécurité des citoyens » (2), et se hâte tout de même de rédiger un règlement anti-pitbull, qui est adopté le 27 septembre 2016. La réponse des lobbys opposés à la législation visant les races particulières ne se fait pas attendre.

Une victoire en premier round

Le 5 octobre dernier, à la suite d'une demande conjointe de Mme Odette Lours et de la SPCA, l'Honorable Louis Gouin ordonne le sursis d'au moins une dizaine de dispositions du nouveau règlement jugées vagues ou rédigées à la hâte. Ces articles ne rentreront donc pas en vigueur jusqu'à ce que soit rendue une décision finale de la Cour sur le fond. La SPCA a réussi à remplir les deux critères requis pour autoriser un sursis, c'est-à-dire celui d'« une urgence réelle et immédiate » et « l'existence d'une "question sérieuse" ainsi qu'un préjudice sérieux et irréparable » (3). Le critère de l'urgence réelle et immédiate étant rempli par le fait même que la SPCA se voit obligée de respecter le nouveau règlement

avant que ne soit encore déterminée sa validité, il importe de s'attarder sur le critère de la question sérieuse pour comprendre d'où vient le débat entourant le Règlement.

En fait, les demanderesse soulèvent une contradiction entre le Règlement et la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (la LBSA) (4) adoptée par le législateur québécois en 2015 ainsi que

l'article 898.1 du Code civil du Québec définissant les animaux comme des êtres doués de sensibilité. De plus, la loi habilitante du règlement, qui est la *Loi sur les compétences municipales*, prévoit qu'une municipalité peut seulement légiférer sur un animal « errant ou dangereux » (5), ce qui soulève la question sérieuse à savoir si la ville excède ses compétences en légiférant sur un ensemble de chiens de type pitbull qui ne sont pas tous dangereux selon le sens propre de ce terme.

Plus encore, nombre des dispositions du règlement sont vagues au point où on se demande comment les interpréter... Pour n'en prendre qu'un exemple, lorsque ce dernier fait mention d'un chien « issu d'un croisement » ou possédant « plusieurs caractéristiques morphologiques » propres aux pitbulls, comment peut-on s'attendre à ce que le propriétaire moyen soit en mesure de savoir si son chien appartient à cette catégorie, lorsque même un vétérinaire ne peut toujours affirmer avec certitude connaître la race d'un chien? La SPCA, à qui revient le rôle d'euthanasier les chiens de type pitbull dont l'adoption sera désormais interdite, se voit donc chargée du lourd fardeau d'interpréter le règlement afin de déterminer si elle devrait euthanasier ou mettre en adoption certains chiens. Ceci pose un risque de préjudice sérieux et irréparable en cas d'erreur. Ce n'est pas à la SPCA ni aux citoyens qu'incombe cette charge, mais bien au législateur d'adopter un règlement clair et précis.

Ce n'est qu'une des nombreuses analyses faites par le juge Gouin avant qu'il ne rende sa décision. Je vous encourage d'ailleurs à lire vous-mêmes le règlement de la ville tel qu'il est actuellement rédigé à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/animaux/reglementation/>, afin de vous faire vos propres idées (juridiques ou non) sur les dispositions. Portez une attention

particulière à la section I, intitulée « Animaux permis », dans laquelle on ne fait aucune mention du simple poisson rouge! Règlement rédigé à la hâte? Certainement. Règlement qui a sa raison d'être? Pour ma part, j'y croirai le jour où l'administration Coderre investira dans des études, rencontrera des experts et apportera des statistiques à l'appui de son interdiction. Enfin, osons espérer que c'est ce que cette audience sur le fond l'encouragera à faire!

Références

- (1) GLOBAL NEWS, "Toronto's pit bulls are almost gone. So why are there more dog bites than ever?", 20 février 2016, en ligne, globalnews.ca/news/2527882/torontos-pit-bulls-are-almost-gone-so-why-are-there-more-dog-bites-than-ever/ (consulté le 6 octobre 2016).
- (2) Ville de Montréal, «La réglementation», en ligne : <http://ville.montreal.qc.ca/animaux/reglementation/> (consulté le 6 octobre 2016).
- (3) Lours c. Montréal (Ville de), 2016 QCCS 477.
- (4) RLRQ, c. B-3.1.
- (5) RLRQ, c. C-47.1, art. 63.



Gens du pays...

William Fradette
Directeur artistique

Préalable à la compréhension de mon texte : j'ai milité pour Alexandre Cloutier et j'assume totalement mon biais.

Après une campagne électorale et deux courses à la chefferie, mon implication au Parti de René Lévesque se solde (ou pas?) par un continuum de défaites frustrantes pour le jeune idéaliste et progressiste que je suis. Ce n'est pas à mon avis d'être mauvais perdant que d'affirmer que toutes les heures mises à la disposition de mon député, un homme que j'estime grandement et qui m'a amené en partie à m'intéresser au PQ, n'ont permis que de mettre en lumière le taux désolant de membres qui souhaitent renouveler le parti, pour les jeunes, évidemment, mais pour sa survie.

Encore une fois, le Parti Québécois a élu un « sauveur ». Parce qu'il ne faut pas se leurrer, c'est du pareil au même depuis 2015. À défaut d'élire un chef jeune, progressiste, en rupture avec le vieux PQ, on a choisi celui qui représente la continuité. Celui qui plairait le plus aux plus âgés, de droite, qui nous avait quittés pour la CAQ — à qui les jeunes auraient bien dit « bon débarras » — plutôt qu'une approche rassembleuse et un projet renouvelé. Celui qui, par calcul politique, a brassé la brasse identitaire, qu'on tentait d'éteindre parce qu'on est en 2016. Celui qui a joué de la démagogie et du repli sur nous même pour arriver à ses fins. On a choisi le gars qui s'est érigé en sauveur plutôt que celui qui voulait que ce soit les

idées qui nous sauvent. Un beau tour de magie, Jean-François.

Sauf que... Ce n'est pas de la magie. JFL — puisqu'on aime désigner les politiciens par une abréviation ces temps-ci — est assez brillant pour connaître le membre moyen du parti. Il est vieux, xénophobe et a des valeurs catholiques dissimulées derrière une autoproclamée laïcité et/ou l'athéisme. C'est ainsi que les intolérants qui n'avaient pas de mauvaise opinion d'Alexandre ont en deux ou trois tweets pernicieux décidé qu'il était l'ennemi #1, le Justin Trudeau du Québec, insulte tellement vicieuse qu'elle ne fait que mettre en lumière tout le ridicule qui entoure au moins 47 % des membres ayant voté.

Quand j'entendais vraiment des membres au téléphone me dire que « Cloutier est encore trop jeune, qu'il va apprendre aux côtés de Lisée », que « l'élection de Cloutier serait une catastrophe », que « ce n'est pas possible de l'appuyer car il aime les anglais et les musulmans (!?) » ou encore qu'un m'ait affirmé « ne pas aimer ce qui se passe au PQ, pas le ton des débats, mais Charkaoui », ça n'a pas de maudit bon sens!

Quand je lisais vraiment sur Facebook que Cloutier, c'est le soi-disant *establishment* alors que Lisée gravite dans les hautes sphères du PQ depuis 1994, avant même que Cloutier ait le droit de vote, se ventant avoir conseillé de multiples premiers ministres en débat, mais se disant être la victime dans dans les médias sociaux, ça n'a pas de maudit bon sens!

Quand je vois des hypocrites crier haut et fort qu'on doit s'unir alors que leur candidat est le principal responsable de la division et, pour comble d'insulte, qu'on nous dit que les excellentes idées d'Alexandre pourront se refléter dans les

orientations du parti même s'il n'est pas chef, idées qui l'empêchaient curieusement avant le 7 octobre de mériter leur voix, ça n'a pas de maudit bon sens!

Puisque les plus vieux du refusent de céder le pas au changement et puisque le ridicule ne tue pas, le PQ va définitivement rester sur le neutre ou le reculons pour plusieurs années encore...

Enfin, puisque je dois un jour cesser d'être en beau fusil, je vais terminer avec une précision importante : je ne conserverai pas de rancune envers quiconque (non, peut-être pour Jean-François, honnêtement), mais je vais, pour longtemps, avoir un arrière-goût dégoûtant en parlant de mon parti et de ses membres. Le navire dessiné par CY, il ne coule peut-être pas encore, mais il donne le mal de mer sur un moyen temps.

PQ : analyse juridique des propositions

Jérôme Tremblay
Ivan Galindo da Fonseca
Étudiants chercheurs, ODL

Proposition n° 1 : Étendre l'application de la Charte de la langue française aux entreprises de plus de 25 employés et aux entreprises de compétence fédérale.

Appuyée publiquement par Alexandre Cloutier, Jean-François Lisée, Paul Saint-Pierre Plamondon et Martine Ouellet, cette proposition est : **réalisable**

Explication

Actuellement, l'obligation pour les entreprises de s'inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF), et d'adopter un programme de francisation lorsque l'organisme le considère nécessaire, s'applique seulement aux entreprises de plus de 50 employés [1]. Néanmoins, les dispositions directement reliées aux droits des employés [2] s'appliquent à toutes les entreprises de compétence provinciale, peu importe leur taille.

Cette mesure respecte le partage de compétences, ainsi que les autres dispositions de la Constitution.

[...]

Proposition n° 3 : Étendre l'application de la Charte de la langue française aux entreprises de compétence fédérale

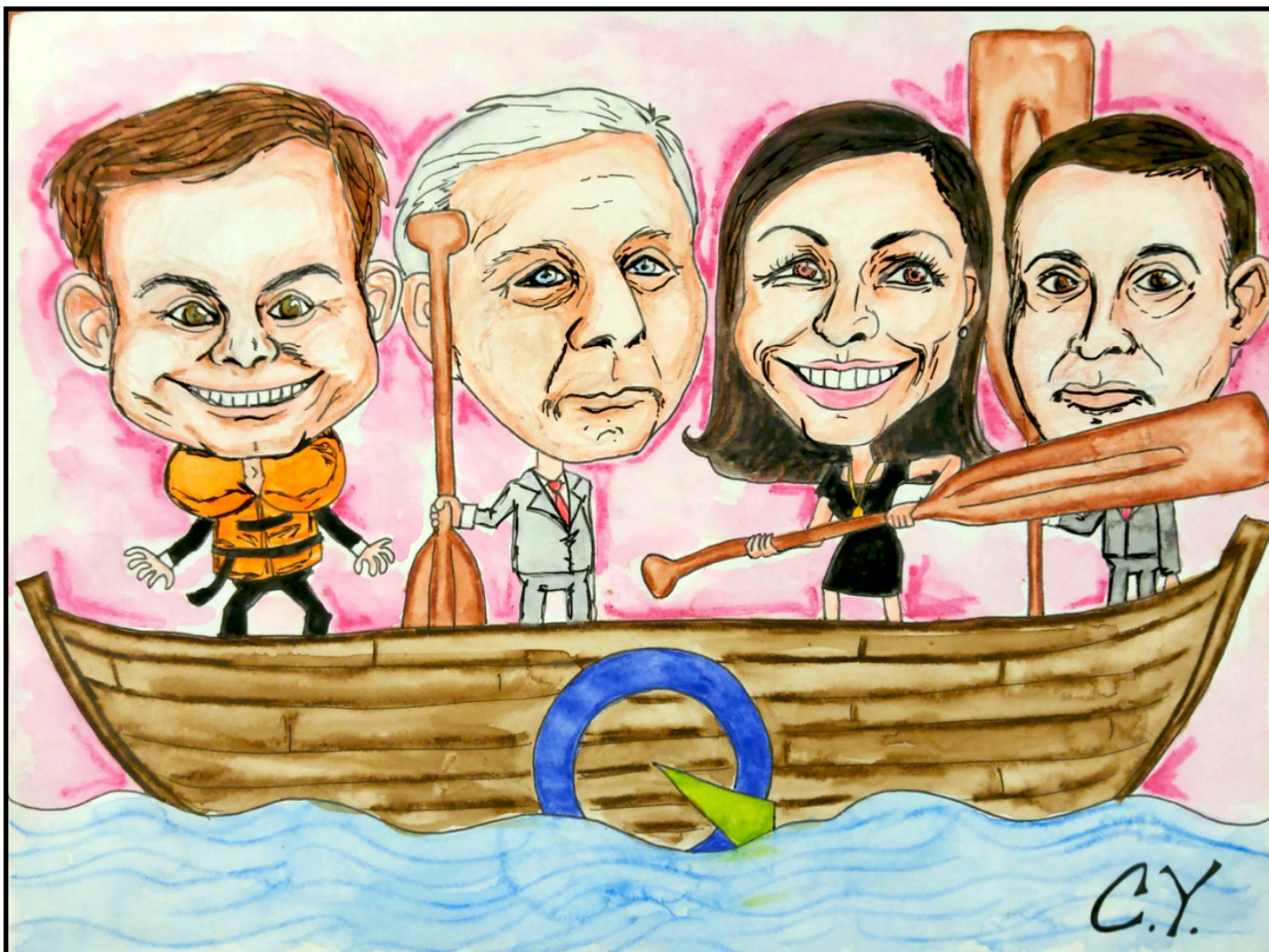
Appuyée publiquement par Alexandre Cloutier, Jean-François Lisée, Paul Saint-Pierre Plamondon et Martine Ouellet, cette proposition est : **envisageable**

Explication

Les entreprises de compétence fédérale [8] (comme les banques ou les aéroports) qui se trouvent au Québec échappent à l'application de la Charte de la langue française. Ainsi, les candidats susmentionnés souhaitent faire appliquer la loi 101 à ces entreprises.

Brièvement, pour qu'une loi provinciale s'applique à des entreprises fédérales, deux conditions doivent être réunies : la loi doit être d'application générale [9], c'est-à-dire que l'objectif de la loi ne peut pas être de régler les conditions ou les relations de travail [10]; et la loi provinciale ne doit pas entraver l'exercice de la compétence fédérale ou la gestion d'une entreprise fédérale [11].

Selon notre lecture de la situation, le deuxième critère est facilement rempli [12]. Ainsi, la question tourne principalement autour de l'objet véritable de la loi, inclus dans le premier critère. Malgré l'existence de dispositions visant directement le rapport entre l'employeur et l'employé [13], les professeurs Robitaille et Rogué soutiennent que la Charte de la langue française a plutôt comme objet principal la promotion de la langue française dans toutes les sphères de la vie collective. Dans cet ordre d'idées, la Charte « ne vise pas spécifiquement les entreprises fédérales et traite indistinctement toutes les entreprises qui font des affaires au Québec ». La mise en place de cette disposition est donc envisageable [14].



Ceci est un extrait d'un article plus détaillé. Nous vous invitons à lire l'article complet sur le site de l'Observatoire national en matière de droits linguistiques.

<http://odl.openum.ca/blogue/>

Après la pluie, le beau temps

Le Pigeon Dissident

Il a fait beau. Nous avons été particulièrement choyés par la météo cet été, il faut l'avouer! Dame Nature nous a offert du beau soleil, de la lumière, de la chaleur... Soyons francs, l'été nous a souri. Nous avons pu profiter des belles soirées chaudes, à bavarder innocemment sur la galerie, une bière dans une main, une brochette dans l'autre. Nous avons pu pratiquer nos sports favoris : natation, randonnée, tennis, soccer, etc. Ces petits moments de bonheur, si fugaces, mais qui nous nourrissent, n'auraient pas été possibles sans le concours bienveillant de la météo. Trop souvent, nous oublions la force, le contrôle que celle-ci a sur nous : elle décide de nos actions, de notre humeur... pas étonnant que dès sa prime jeunesse, l'Humanité voyait déjà, dans le temps qu'il fait, des manifestations de la colère ou du contentement divin.

Nous pouvons donc être reconnaissants envers Dame Nature de nous avoir offert autant de soleil dans les derniers mois. Mais avec l'arrivée de l'automne, nous pouvons nous attendre à un retour des nuages et de la pluie. Nous ne croyons toutefois pas que cela devrait altérer la bonne humeur, au contraire. Si Gene Kelly pouvait chanter sous la pluie, pourquoi pas les Montréalais? Et, l'automne, c'est aussi la saison des couleurs, des magnifiques foulards de laine, des cafés à la citrouille, et de tant d'autres choses qui peuvent donner le sourire, pour autant que l'on prenne le temps de profiter du moment.

Car s'il est une chose à retenir, alors que nous sommes pris par les examens, les cours et les travaux, c'est : respirons. Prenons le temps, donnons du temps au temps et saluons le temps tel qu'il est. Profitons du soleil, de la pluie, des nuages et des orages. Car si nous ne pouvons pas contrôler la météo, pourquoi se laisser happer par elle? Qu'importe la pluie ou le vent, le froid, sortons! Jouons! Car la météo ne peut pas demeurer seule artisanne de notre bonheur.

Avez-vous aimé ce texte? Ou l'avez-vous plutôt trouvé fade, insipide? Croyez-vous que ces textes devraient garnir nos pages plus souvent?

Le Pigeon Dissident n'est-il pas un média qui doit faire réfléchir, confronter, déstabiliser et oui, parfois, écorcher? Car il y a de ces sujets qui, peu importe la manière dont ils sont traités, généreront toujours la controverse. Est-ce une raison pour ne jamais s'y attaquer? Pour ne jamais offrir de voix à ceux qui, autrement, ne prendraient pas la parole? Eh bien cette question, il ne revient pas à nous, mais bien à vous, d'y répondre. En attendant, namasté.

TÉMOIGNAGE D'UNE ÉTUDIANTE DE 2^e ANNÉE :

J'ai adoré la présence du soleil dans la dernière semaine. J'ai pu lire ma décision de droit des affaires sur ma galerie, avec un petit verre de vin... le bonheur! Je remercie Dame Nature de nous avoir



offert autant de beau temps.

TÉMOIGNAGE D'UN ÉTUDIANT DE 3^e ANNÉE :

Durant l'été, j'en ai presque oublié l'aspect de la pluie. Il a fait si beau, j'ai dû passer toute la saison dans mon arrière-cour, à siroter des capucinos glacés. Et si oui, le retour de l'automne et des nuages me fait un peu peur, je suis convaincu que les météorologues sauront nous guider durant cette saison et nous permettre de profiter de l'extérieur, malgré la grisaille!

Pied de nez à l'hypocrisie

William Fradette
Directeur artistique

Ce que je m'appête à écrire va en surprendre probablement plusieurs, mais je me devais de rendre justice à une personne qui, malgré lui, a fait les manchettes dans les derniers mois. Cette personne, c'est Jérémy Gabriel : l'artiste, pas la victime, qui mérite d'être pris au sérieux et d'être jugé comme tel. Le jeune homme, qui a essuyé les critiques les plus sévères pour sa voix peu mélodieuse lorsqu'il n'était qu'un enfant, nous arrive maintenant avec un *single* original, déterminé plus que jamais à percer dans le domaine musical.

Probablement, tout comme vous, j'ai ri du morceau de Gabriel avant même d'en écouter l'intégralité. Je dois d'ailleurs m'en excuser, car cela n'est pas *fair* et franchement stupide. La pièce *I don't care*, quoiqu'on puisse penser de l'affaire Ward-Gabriel*, mérite d'être traitée objectivement comme on traiterait une pièce de Pitbull ou de Flo Rida. C'est possible de ne pas aimer la chanson, mais si on la déteste uniquement parce que

c'est Jérémy Gabriel, c'est du Jérémy *bashing* insignifiant — *not cool*. C'est donc dans cette optique que je vais donner mon appréciation de *I don't care*.

La pièce

D'abord, il est nécessaire de souligner l'abus de l'*autotune* dans la pièce de Gabriel... On ne peut pas passer à côté de ce fait, mais c'est une pratique courante depuis plusieurs années dans la pop facile. Ça ne rend pas cela meilleur, mais ça rend plus facile à digérer l'incursion de l'électronique dans *I don't care*. En vérité, après deux écoutes, on oublie (presque) que la voix est modifiée pour la simple raison qu'elle se fond bien avec le rythme.

À ce propos, c'est selon moi le plus grand exploit de cette chanson, car on se trouve, à notre plus grand désarroi, forcé d'admettre que le *beat* est bon. Oui, la première écoute nous laisse dans un état indescriptible, car on imagine JG danser et chanter, sauf qu'à la deuxième, si votre esprit s'ouvre un peu pour admettre que la chanson puisse avoir des qualités, vous constaterez nécessairement qu'elle a ce qu'il faut pour vous faire bouger. C'est festif, empreint d'optimisme (j'imagine) et JG s'assume clairement dans l'utilisation de ce style.

I don't care est une pièce inoffensive et, comme n'importe quelle chanson pop, ce n'est pas un défaut. Puisqu'on la consommera comme n'importe quel *hit*, dans une soirée, en conduisant vers le travail ou pour toute autre activité qui ne demande pas d'effort intellectuel marqué, on ne peut pas reprocher à Gabriel d'avoir plus ou moins de profondeur dans le texte. En fait, on sera même heureux qu'il ne l'ait pas fait (il aurait très facilement pu), car ce qu'on recherche dans ce style, ce n'est pas des textes profonds, on veut plutôt quelque chose d'accrocheur et de facile à retenir — c'est exactement ce qu'on nous donne.

Toutefois, on doit objectivement constater que c'est répétitif *AF*, et donc vous devrez vous attendre à avoir en boucle « I don't care nana-nana naaaa » en tête, ce qui n'est pas pire que « Yeah, I know-oh-oh, that I let you down / Is it too late to say I'm sorry now » ou « nana nana work work work work nana nana work work work work ».

Je veux être bien clair : *I don't care* ne passera pas à l'histoire comme un hymne à la liberté d'expression ou comme un message fort contre l'intimidation. Elle fait le travail que ce type de chanson doit faire, c'est-à-dire divertir simplement. Ce n'est pas meilleur ou moins bon que la pop des années 2000 et 2010, c'est précisément cela.

En conclusion, la principale différence qu'on retrouve en l'espèce, ce n'est pas le contenu, mais le contenant. Plutôt qu'un *boys band* branché, on a un jeune marginalisé du Québec. Plutôt qu'une femme hyper sexualisée ou un garçon plein de tatouages et de *swag*, on a JG un peu moins vendeur. Plutôt qu'une attitude désagréable et une ignorance assumée, on a une personne avec une tête sur les épaules et des ambitions nobles**.

Sincèrement, je souhaite à JG d'avoir le succès que les autres ont en produisant quelque chose de semblable. Ce serait injuste que l'affaire Ward-Gabriel plombe sa carrière alors qu'on pardonne si aisément à un Justin Bieber d'avoir, entre autres, conduit dangereusement et d'avoir résisté à son arrestation... La prochaine fois que vous vous moquerez de JG ou de *I don't care*, réfléchissez non pas à votre droit de le faire, mais au fondement de vos moqueries ; ne soyez pas hypocrite dans votre analyse et critiquez le contenu plutôt que le contenant.

* J'ai déjà écrit sur l'affaire Ward-Gabriel dans l'édition d'août 2016 du Pigeon Dissident, et je conserve mon opinion, car elle est indépendante du présent article.

** Je déteste Dutrizac, mais l'entrevue avec Jérémy Gabriel était excellente.

L'ART DE RÉFLÉCHIR

ÉPISODE 2 :

LA SAGESSE PRATIQUE : MODE D'ÊTRE

Simon Dufour

L'acceptation de la puissante sagesse spéculative abordée dans l'épisode précédent engendre la sagesse pratique. Cette deuxième forme de sagesse réfère au *mode d'être* d'une personne qui active intentionnellement sa *philein-sophia*. Au sujet de ce mode d'être, retenons trois comportements : le *détachement*, l'*engagement* et l'atteinte de *vertus morales*. Voyons-les comme une chaîne comportementale logique qui se complète pour décrire la sagesse pratique.

Le détachement, source de l'esprit critique

Premièrement, rassurez-vous, le *détachement* qui caractérise la sagesse pratique ne signifie pas que celle-ci pousse vers l'indifférence. Le détachement permet plutôt de s'écarter des influences du monde et de rester critique par rapport à celles-ci. Influences tant internes (instincts humains) qu'externes (pressions sociales), le détachement permet de ne pas en devenir esclave. Pour permettre la critique, ce comportement opère par la compréhension des influences internes et externes, compréhension permettant de poser des jugements libres, éclairés et critiques en tout contexte. C'est ainsi que le détachement engendre l'esprit critique, grande qualité issue de la sagesse pratique. Par le détachement et la force de compréhension, les instincts et pressions sociales peuvent être critiqués, acceptés ou neutralisés, si la neutralisation s'avère nécessaire. Par exemple, l'instinct de se nourrir ne se verrait pas neutralisé par la philosophie : c'est un instinct tout à fait naturel et sain. Par contre, le réflexe social de gaspiller des restes de table après s'être alimenté pourrait être neutralisé par la philosophie : suite à la compréhension que ce phénomène de société est injustifié et indigne, la conscience nous dicte de nous révolter contre le gaspillage. Vialatoux illustre ce détachement en disant que le ou la philosophe « n'est pas possédé(e) par le monde, mais se possède ».

De ce qui précède, le plus génial est que cet état d'esprit de détachement permet d'atteindre la liberté intérieure : ni mes pulsions, ni la société ne jugeront à ma place, je le ferai moi-même. C'est la liberté ultime, car infinie, et probablement un des plus grands délices imaginables, car accompli de manière totalement personnelle. Je me plais à parler de « libre penseur » et j'admire ce concept.

L'engagement philosophique

C'est dans ce contexte de détachement que la sagesse pratique implique l'*engagement*. En effet, bien que détaché(e) des instincts et des influences externes, le/la philosophe est engagé(e), autant physiquement que philosophiquement dans le monde concret. En naissant, l'humain est involontairement engagé physiquement dans le monde. Par contre, l'engagement philosophique d'une personne dans le monde concret relève du volontaire; la sagesse pratique permet un libre engagement de l'esprit sage dans le monde. « L'homme, esprit incarné, se caractérise par cette double appartenance à l'ordre phénoménal du monde et à l'ordre transcendantal de l'esprit ». La sagesse pratique consiste en la mise en œuvre de l'ordre transcendantal de l'esprit dans l'ordre phénoménal du monde, toujours dans un contexte de détachement des influences. C'est ainsi que la *philein-sophia* individuelle s'engage dans le monde concret. Cet engagement se matérialise par une quête de compréhension du monde et de soi et donc d'une ouverture de l'esprit. Concrètement, l'engagement peut survenir par un intérêt pour la dialectique, pour la recherche de la vérité et par la curiosité. Cet engagement est le moteur d'un monde de réflexion, de compréhension, de respect et de paix.

L'atteinte de vertus morales

Finalement, une fois détaché des influences du monde et engagé philosophiquement dans celui-ci, l'humain se voit aboutir au stade ultimement pratique de la sagesse : le développement de ses *vertus morales*. C'est ainsi que, détaché(e) des influences du monde et en quête de compréhension, le/la sage est guidé(e) vers des conclusions sur ce qui est bien ou mal, juste ou intolérable. Ces vertus, innombrables, sont des comportements concrets favorisant la pratique de la sagesse réflexive et permettant de poser des jugements libres et éclairés. Je tiens à vous présenter trois vertus fondamentales, abordées par Vialatoux dans son ouvrage *L'intention philosophique*, qui caractérisent l'atteinte d'une puissante sagesse pratique. Sachons que ce sont des vertus très difficiles à atteindre. Toutefois, tous les jours, essayons de tendre vers celles-ci pour oser imaginer et mettre en place ledit monde de progrès humains.

La première vertu est la *tempérance*. Cette tempérance se vit par rapport aux plaisirs de la vie. L'idée n'est pas de mépriser ou d'ignorer les plaisirs, mais plutôt de les goûter pleinement en se gardant une

certaine réserve pour ne pas en devenir esclave. On évite ainsi de devenir dépendant de certains plaisirs, ce qui participe à prévenir des vices ou des maladies. Donnons simplement les exemples de l'alcoolisme relié à l'excès de boisson dans les fêtes chez les jeunes ou du diabète relié aux excès de sucre raffiné. Ainsi, « [...] je ne veux posséder le plaisir que de façon à n'être pas possédé par lui ». Un autre exemple de vice que la tempérance permet d'éviter est la surconsommation de masse que l'on observe chez nous, pays riches, qui s'avère *extrêmement nocive* pour l'environnement et pour l'avenir de notre Terre mère.

La deuxième vertu est le *doute*. On ne parle pas ici d'un doute sceptique, errant et vide. On parle d'un « doute critique volontaire, qui est une mise en garde de l'esprit ». Ce doute permet de mettre sa sagesse en œuvre avant de poser un jugement; il s'agit d'un garde-fou de la pensée permettant la remise en question de tout et redoublant de puissance lorsqu'appliqué à nous-mêmes. Ainsi, le ou la philosophe tente de ne rien tenir pour acquis, dans la mesure du possible. Par exemple, dans notre société, ce doute philosophique permet à un individu de prendre le temps qu'il faut pour s'informer, autant en lui-même qu'en diversifiant ses sources d'information. Ainsi, cet individu, en doutant et en activant sa sagesse, est mieux outillé pour éviter l'endoctrinement médiatique et le dogmatisme politique. Prendre le temps de douter et de comprendre avant de prétendre être en mesure de juger, voilà une vertu qui permettrait à l'humanité d'embrasser la tolérance, le respect et la paix.

La troisième vertu est la *sérénité*. La sérénité réfère à l'approche sereine et neutre que la sagesse permet d'avoir face aux jeux de pouvoir, tels que la fortune ou l'adversité. Il s'agit de la vertu permettant de ne pas se laisser troubler, détourner ou corrompre par le pouvoir. À ce sujet, on dit souvent que le pouvoir corrompt l'esprit. Cette corruption a véritablement lieu, car une fois prisonnier d'une relation de pouvoir, l'humain devient la marionnette des influences extérieures qu'implique ce pouvoir; il perd de vue la mission philosophique de son esprit, submergé par les influences extérieures. Par exemple, une fois à la tête d'un pays, un individu le dirige sous l'influence de groupes de pression qui n'ont pas toujours des intérêts moralement acceptables pour l'ensemble de la société. La sérénité, vertu qui demande un courage philosophique

surhumain, permet de rester détaché et critique face à ces influences extérieures. C'est ainsi que le ou la philosophe, en activant sa sérénité, est très bien outillé(e) pour prendre une décision ou poser un jugement dans une relation de pouvoir quelconque.

Pour illustrer la sérénité, prenons, par exemple, l'individu prisonnier du pouvoir de l'argent pour la simple raison qu'il s'est toujours fait dire par sa famille que l'argent permettait d'être libre et heureux. Le danger est le suivant : cet individu pourrait être complètement envahi par l'influence de l'argent (pouvoir d'achat, prestige) et la traiterait comme une finalité ultime, sans même s'en rendre compte, car n'y ayant jamais réfléchi. Une fois envahie par cette influence, cette personne mettrait toutes ses pensées et énergies au service de l'argent en détournant son esprit de sa liberté intérieure infinie. Peut-être sera-t-il trop tard quand cet individu réalisera que l'argent l'a empêché de partir à la quête de sa propre personne, de sa conscience et de ses passions, à la quête des vertus morales qui l'animent et de sa liberté intérieure. Cette liberté est un résultat de la philosophie; elle est atteignable par la volonté de se comprendre et de comprendre le monde (sagesse spéculative), par le détachement, par l'engagement, par la découverte de vertus morales et finalement, par l'ouverture de l'esprit.

En activant sa sérénité, cet individu aurait été en mesure de rester détaché et critique face à l'influence de l'argent. Pourquoi toute cette fortune? Vais-je l'utiliser à des fins morales? L'utilisation de cet argent à des fins immorales me rendrait-elle malheureux? Mais que sont donc les vertus morales auxquelles je crois? En quoi sont-elles morales? Tiennent-elles compte d'autres acteurs de ma société? Des gens défavorisés? Tiennent-elles compte de l'environnement, notre merveilleux milieu de vie? La sérénité, face à un jeu de pouvoir comme la fortune ou la compétition, permet de contempler ce pouvoir pour le comprendre, le critiquer et le neutraliser, si cela s'avère nécessaire.

Cette vertu de la sagesse pratique, tout comme le détachement et l'engagement, est un état d'être extrêmement difficile à atteindre qui demande une énergie hors du commun : l'énergie philosophique de l'esprit. À propos de cette énergie admirable, nous verrons dans le prochain épisode qu'il s'agit du *courage philosophique*.

Harry Potter n'est pas Riddikulus

Émilie Paquin

Gestionnaire au contenu-web

Fans de Harry Potter, nostalgiques de Dumbledore et rêveurs du Terrier,

le 14 octobre et le 18 novembre sont probablement des dates qui évoquent autant de joie dans votre tête que l'arrivée de Fumseck dans la Chambre des Secrets.

Le 14 octobre, c'est la sortie en français de *Harry Potter et l'Enfant Maudit* (*Harry Potter and the Cursed Child*), le huitième livre qui, contrairement à ses sept prédécesseurs, est sous forme de pièce de théâtre, laquelle est inspirée d'une histoire coécrite par notre bonne vieille amie J.K. Rowling. Merci à cette maison d'édition, puisque déboursier 40 \$ au Renaud-Bray pour lire la pièce coûtera définitivement moins cher que le billet Montréal-Londres pour assister à une représentation de ladite pièce. Pour ceux qui attendaient la version francophone du bouquin (« En français s'il-vous plaît » - PKP) ou ceux qui ne se doutaient pas qu'une suite de *Harry Potter* existait (ne vous qualifiez pas de « Potterhead » dans un tel cas (1)), l'histoire débute à même la fin du septième tome de la saga. Rendez-vous à la plateforme 9 et 3/4 pour l'entrée à Poudlard d'Albus Severus Potter.

Le 18 novembre, ce sera plutôt assise dans un siège inconfortable du cinéma du Carrefour du Nord avec, à la main, une slush bleue qui a coûté 76 \$ que vous pourrez me trouver. *Les Animaux Fantastiques* (*Fantastic Beasts and Where to Find Them*) sort sur grand écran à cette date. Et on a hâte. Vous avez aimé les quatre derniers films de la série *Harry Potter*? Tant mieux, car David Yates est de retour pour réaliser ce chef-d'œuvre (c'est sûr que ce sera un chef-d'œuvre) qui nous replongera dans notre univers magique préféré. Vous pouvez également verser une larme de joie, c'est notre J. K. adorée qui a écrit le scénario de ce film (et des deux autres films qui suivront). Sans y retrouver les personnages « classiques » de la saga, on y rencontrera Norbert

Dragonneau, un ancien directeur de Poudlard et le célèbre auteur du manuel scolaire « Les animaux fantastiques », disponible sur le Chemin de Traverse (et non à la Coop Droit). Quoique si vous faites un tour dans une librairie, il se pourrait que vous mettiez la main sur un exemplaire. Le manuel est en effet accessible aux Moldus.

Pour les gens qui lisent cet article et qui se disent : « Non, mais, le Pigeon est vraiment rendu bas, avec ses articles sur de la bière et sur des livres pour enfants », sachez, chers lecteurs et lectrices, que le monde de *Harry Potter* représente bien plus que des dragées surprises à saveur de poubelle et d'araignées grosses comme une petite voiture (« Acromentule » est le terme exact).

Dans la rubrique « J'aime tellement *Harry Potter* que je dis *Lumos* lorsque j'allume des lumières », il est possible de dresser une analogie quasi parfaite entre la saga et la Deuxième Guerre mondiale. J'exagère sur le « quasi parfaite », mais reste que plusieurs aspects des livres ont une concordance étonnante avec cette sombre époque du XX^e siècle. Voici pourquoi.

D'abord, les techniques de propagande. Dès son arrivée au pouvoir en 1933, Hitler crée le ministre de l'Information et de la Propagande, avec à sa tête le très terne Joseph Goebbels. Un phénomène similaire se produit suite à la chute du Ministère de la Magie, dans le septième tome. Les deux régimes, d'un côté le nazisme et de l'autre les Forces du Mal, utilisent le même procédé : photo en noir et blanc et gros écriteaux de couleur écarlate. Ils projettent également le même but, qui est d'éliminer les « indésirables », une « race » (Juifs ou Nés-Moldus selon le cas) et les combattants du régime. Voulez-vous pas, la ressemblance est... magique.

Ensuite, les deux chefs, l'un chancelier du III^e Reich, l'autre nommé comme le Seigneur des Ténèbres, représentent également la ressemblance entre ces deux guerres. Le personnage historique et le personnage imaginaire prônent la pureté du sang comme indicatif de statut social (et de survie par le fait même). Dans leur monde respectif, les Juifs et les Nés-Moldus compromettent leur existence seulement parce qu'ils ne sont pas de la race aryenne ou des Sang-Pur. Et au cas où ce n'est pas assez évident, ces deux méchants souhaitent dominer le monde,

rien de moins.

Étonnement, Hitler et Voldemort pourraient même se ressembler sur le changement de leur nom. Originellement, le grand mage noir se nommait Tom Jedusor (moins épouvantant que « Voldemort ») alors qu'une rumeur circulait que le véritable nom du chef nazi était Schicklgruber. Même si cette rumeur ne s'est pas avérée (2), les ennemis du petit homme à la moustache étrange utilisaient son supposé vrai nom pour le terrifier, de la même manière que le Professeur Dumbledore recourait à « Tom » lors de ses *talks* avec le Seigneur des Ténèbres.

Toujours dans l'homologie entre Hitler et Voldemort, les deux chefs sanguinaires renient leurs origines familiales qui contredisent leur conception du monde. D'une part, Hitler serait d'ascendance juive, puisqu'un riche propriétaire juif séduisit sa grand-mère paternelle. D'autre part, Voldemort, alors Tom Jedusor, apparaît dans une famille peu conventionnelle, même dans le monde de la sorcellerie : sa mère, Merope Gaunt, descendante de Salazar Serpentard (un ultra Sang-Pur), tombe éperdument amoureuse d'un Moldu, un notable du village de Little Hangleton, nommé Tom Jedusor Senior (3). Après de nombreuses heures de *stalkage* et un philtre d'amour plus tard, bébé Tom voit le jour. Ainsi, Voldemort, avec un père Moldu, ne peut être considéré comme un Sang-Pur et entre dans la catégorie des Sang-Mêlé. Bébé Tom devenu grand (et atrocement méchant), souhaite éliminer cette « impureté » et change donc de nom. Cependant, les partisans hitlériens et « voldemoriens » ne semblent pas accorder beaucoup de crédits à la généalogie de leur chef respectif.

L'ascension des antagonistes se produit parallèlement à l'appui omniprésent de groupes influents. Hitler bénéficie du soutien de la droite conservatrice, dont les membres sont principalement issus de l'aristocratie et de propriétaires de grande fortune assoiffés de pouvoir, tout comme Voldemort, qui reçoit l'appui des familles Lestrange, Malefoy et Black (si vous doutez de la richesse de ces familles, écrivez « Manoir Malefoy » sur Google).

Finalement, que serait cette analogie sans aborder l'aspect d'oppression des peuples? Du côté réel, les Juifs sont victimes du

régime totalitaire d'Hitler et ce dernier met en place la « solution finale », qui consiste en l'élimination systématique de toute la population juive. Du côté imaginaire, les Nés-Moldus remplacent les Juifs : dans le tome VII de la saga, le Ministère de la Magie, alors sous l'emprise des Forces du Mal, instaure la Commission d'Enregistrement des Nés-Moldus, où, *grosso modo*, vous passez un très mauvais quart d'heure si vos parents ne sont pas sorciers. Dans les deux cas, le simple fait d'être d'une origine « indésirable » suffit pour subir une discrimination abusive de la part du pouvoir politique. Le titre d'une brochure trouvée dans le bureau de la rosée et assez-horrible-merci Dolores Ombrage illustre très bien le calvaire vécu par les Nés-Moldus : *Les Sang-de-Bourbe et les Dangers qu'ils représentent pour une société de Sang-Pur désireux de vivre en paix* (4). Remplacez « Sang-de-Bourbe » par « Juifs », et je n'ai aucune difficulté à croire qu'une telle brochure aurait pu exister entre 1939 et 1945.

Divers aspects analogues pourraient aussi être soulignés au passage. Il y avait la présence d'une radio clandestine, *Potterville* dans *Harry Potter* et la BBC lors de la Deuxième Guerre mondiale, qui envoyait des messages codés aux alliés. Notons aussi les initiales de Salazar Serpentard (« SS » pour les moins rapides), dont la haine absolue envers les Nés-Moldus était reconnue, qui se rapprochent du nom de la Waffen SS, branche militaire de la *Schutzstaffel* prônant des conceptions hitlériennes radicalisées.

La saga *Harry Potter* propose plus que de futiles babillages : Vous, universitaires aguerris, adultes mûrs et citoyens sérieux, pouvez replonger dans l'univers enfantin pour redécouvrir un aspect jusqu'alors profondément enfoui dans l'Allée des Embrumes.

En espérant avoir ravivé la flamme « pottérienne » qui sommeillait en vous, il est évident que le phénomène *Harry Potter* ne disparaîtra pas par magie (badum-tsss).

(1) Mot utilisé pour désigner les fans de la saga *Harry Potter*.

(2) <http://www.nytimes.com/1990/05/06/opinion/1-hitler-never-really-was-schicklgruber-016390.html>

(3) J. K. Rowling, *Harry Potter et le Prince de Sang-Mêlé*, Londres, Gallimard, 2005, p. 235.

(4) J. K. Rowling, *Harry Potter et les Reliques de la Mort*, Londres, Gallimard, p. 270.

LÀ
OÙ
VOUS
ÊTES.



CAIN
LAMARRE

S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

185 professionnels. 17 bureaux. 1 cabinet.

clcw.ca

MONTRÉAL QUÉBEC SAGUENAY SHERBROOKE DRUMMONDVILLE RIMOUSKI ROUYN-NORANDA SAINT-GEORGES
VAL-D'OR ALMA SEPT-ÎLES RIVIÈRE-DU-LOUP AMOS SAINT-FÉLICIEN ROBERVAL PLESSISVILLE AMQUI

Comment faire un bon scandale ?

Ghiles Helli

On ne démarre pas un scandale comme une voiture. Il ne suffit pas d'un tour de clef pour partir en voyage. Un peu comme une recette de cuisine, rassembler quelques ingrédients, les mélanger avec soin, croiser les doigts et surveiller la cuisson sont des étapes cruciales pour avoir la chance d'être à l'épicentre du séisme. Premier ingrédient : un titre contenant un mot dans le champ lexical de sexe, race ou terrorisme. Pour emboîter le pas de la marche des événements et aux fins de cet article, nous allons nous concentrer sur le premier terme.

Opter pour une partie génitale, une position sexuelle ou une pratique bizarre serait un bon début. Mais si vous êtes un *Maître Sith* pour qui les forces obscures de l'épiderme sacré et leurs conséquences sociales n'ont aucun secret, vous pouvez essayer de placer un mot primé à maintes reprises au palmarès de l'horreur humaine, la clef de voute des bas-fonds de l'âme, l'épice qui transforme une pâte pâtissière en C4; la nitroglycérine qu'il faut manier avec la dextérité d'un orfèvre, j'ai nommé : « viol ». Si aucune tentative pour commettre cet acte horrible n'ait eu lieu, l'infamie que recèlent en leur sein ces deux voyelles et deux consonnes, l'ignominie de cette agression contre nature doit être inférée à tous. Pour le généraliser donc, un mot éponge vous sera utile. Je recommande les suivants : culture, société, comportement, et la liste peut s'allonger selon les besoins de votre cause. On n'est ni dans la mécanique de précision ni en mathématiques appliquées. Plus c'est vague, mieux c'est. Ces mots peuvent être utilisés pour tout, mais surtout pour n'importe quoi. Leur vertu principale est qu'ils renvoient à tellement, mais à si peu à la fois. Les paradoxes qu'ils arrivent à concilier ne sont clairs que pour l'expert, même si leur étendue dans le vocabulaire populaire est énorme. Votre critère peut se résumer ainsi : plus grand est le nombre de tours que les nominalistes feront dans leurs tombes à la lecture du titre, plus grand sera le tollé qu'il soulèvera.

Nul besoin de vous casser la tête avec des faits, ni même qu'ils corroborent votre titre. Une fois attiré l'œil de votre lecteur avide, assoiffé, asséché par le conformisme ambiant et qui ne cherche qu'à se divertir dans sa révolte contre quelque chose, votre premier but est atteint. De toute manière, il reprendra vos mots pour nommer les maux qui l'accablent. L'innommable est désigné, il y aura sensation. Perdu dans le froid polaire de l'individualité, votre lecteur compte ressentir et s'émouvoir. Il veut du drame, des pleurs, de la morale, des sermons, de la honte, et vite s'il vous plait! Un titre court, concis, avec une image de fond douloureuse. En substance, c'est une seringue de sexe, d'alcool et de drogue qu'il faut lui injecter pour le délivrer de la moribonde routine dans laquelle le plonge

la disparition de toute culture personnelle construite. Lancer un pavé dans la mare ne change pas la couleur de l'étang, mais à coup sûr, il y aura des remous. Votre lecteur sera très heureux de se scandaliser à côté de la machine à café au bureau. « Oui, Monsieur! Nous, c'était différent dans notre temps. On avait des valeurs, nous. Nous faisons autre chose de notre temps, nous » qu'il dira avec un rehaussement de sourcils bien calculé.

Il se sentira rehaussé dans son estime, dans sa pureté chaste, dans ses valeurs. Qu'il soit ministre ou chauffeur de bus, l'esprit d'indignation sans discussion animant notre temps, ce *Zeitgeist* pour reprendre l'expression consacrée, n'est pas sélectif. On se révolte d'abord, on étaye ensuite. Des explications, il y en a, il n'a qu'à se rabaisser. Il faut oublier la cohérence du message objectif, ce n'est pas sa place. Ici, nous sommes entraînés dans le domaine sentimental, le subjectif roi. Sentiment contre lequel on ne peut, à proprement parler, rien opposer. Pour que le titre prenne, un peu comme la pâte, il ne faut pas que l'ennui des faits et leur narration rigoureuse viennent perturber l'intitulé de votre article. Nous sommes dans un discours qu'on peut qualifier de dialectique par sa finalité : on ne peut prouver que c'est vrai, mais personne ne peut prouver que c'est faux. Avec un peu de doigté, vous avez déjà réussi à bien apprêter votre plat.

Deuxième ingrédient : le style d'écriture. Il faut être détaché, au-dessus du lot. Emparez-vous des mots, mais pas du sens. On dit souvent que celui qui regarde les gens du haut d'une montagne les voit petits comme des mouches, mais qu'eux ne l'aperçoivent même pas. Votre ignorance sur le sujet caché derrière vos mots abstraits, les cimes de la pensée humaine, inférez sans règles et jugez tout en faisant semblant d'expliquer la situation. Il faut justifier ce qui choque par des arguments vagues. Je vous recommande, en accord avec le titre, les expressions telles que « pression sociale », « culture du viol ». Là, vous n'accusez personne en particulier, mais tout le monde en général. Il apparaîtra que vous ne désignez aucun coupable, vous le faites deviner. On vous créditera de l'esprit de nuances et votre lecteur se prendra pour un génie. Il aura tout compris sans rien savoir. Les accusations les plus horribles se trouvent entre les lignes.

Gardez en tête qu'actuellement, les préjugés sont légion et votre public les collectionne. Ils sont comme des timbres qu'il colle sur des enveloppes vides. Ils sont essentiels pour envoyer une lettre et faire passer un message. Que la page qui s'y trouve soit blanche, c'est de second ordre. C'est à votre lecteur médusé devant cette pâleur qu'il incombe de la noircir en exprimant son ressentiment. Comment au diable sinon pourra-t-il laisser voguer son imagination délirante sur le sujet, y développer et y déployer ses vertus morales exubérantes, cette sorte de hauteur d'âme proéminente de qui feint la modestie?

Si, par mégarde, il vous arrive de citer des exemples, faites-le comme avec le sel, par petites pincées. Parsemez et mélangez après l'ajout. Il ne faut pas qu'il y en ait

plus d'un ou deux, cela risque de trop assécher la langue de vipère de votre cible. Il se pourrait qu'il y voie des contradictions factuelles, et la cuisson en serait perturbée. Essayez si possible de donner un contre-exemple, mais faible, subjectif et marginal. Faire en sorte que le témoin ne soit pas contre, mais qu'il ignore tout simplement ce dont il s'agit est un art qui se perd.

Votre scandale sort du four, mais il est trop tôt pour manger. À ce moment précis, vous êtes tout juste prêt pour le coup de grâce : le crémage. La transformation d'une corrélation faible en une causalité établie, à la limite, prouvée et confirmée par une étude américaine récente. Promis, peu importe votre sujet et votre point de vue, il y en aura une qui satisfera vos désirs. Mais vous sachant vulnérable — les critiques pourraient fuser sur votre manque d'esprit critique — il est nécessaire de trouver un porte-voix de longue portée, aussi peu porté sur les faits que votre ami lecteur. Un ministre démagogue, avant d'avoir fait des consultations avec son *spin doctor*, est ce que tout bon sensationnaliste qui se respecte devrait rechercher. Les politiciens, eux, en vrais cordons-bleus — ou rouges — savent comment faire monter la crème. Glissez-vous dans la peau d'un paparazzi. Demandez-lui son avis tôt le matin, si possible avant son café. Essayer de le cueillir à froid tant que la nouvelle est chaude. L'erreur à ne pas commettre est celle de le laisser écouter des émissions de radio avant que vous ne l'ayez vu. Il y puisera des arguments cohérents, et l'effet recherché sera perdu.

Tout est prêt, il ne reste qu'à mettre la table. Ne prévoyez pas sortir la porcelaine, réservez-la pour les moments où vous avez quelque chose à dire. Vous n'êtes pas dans un restaurant classé trois étoiles par le *Guide Michelin*. Votre public, aussi habitué à la malbouffe qu'à l'opinion sans fondement, s'attend à une ingestion rapide de l'information et une digestion polémique très lente. Fourchettes et couteaux (la critique) qui permettent de découper et de se délecter de chaque bouchée du discours sont donc à proscrire. Se gaver sans vergogne, ne pas goûter ce que l'on mâche, se remplir sans déguster; voilà le processus par lequel une discussion objective sur un phénomène se transforme en polémique qui ruine la réputation, le travail acharné, les perspectives et la vie — entendue dans son sens le plus réel — des personnes visées. Il faudrait s'inspirer de *McDo*. Ajoutez du sucre, de l'huile et de la graisse pour bien faire glisser un message qui ne passerait pas sans cela. Servir dans un sac jaune ou sur un plateau-repas, prêt à ingurgitation.

Mes conseils touchent à leur fin, mais en dernier lieu, je vous recommanderais, en tant qu'apprenti scandaleux, d'observer et surtout de suivre les percepts édictés par le fer de lance de cette industrie, le firmament de l'indignation, le geyser de la démagogie, l'institution dont la vérité lumineuse trop forte empêche de voir clair...

Il est clair que mon article ne porte que sur le scandale et l'indignation exagérée de certaines personnes qui feignent d'ignorer un phénomène prépondérant en Amérique du Nord. La discussion sereine,

le dialogue amical et le débat dont jaillira, on l'espère, l'étincelle qui guidera les actions et politiques futures, devraient s'affranchir de cette attitude. Il n'est pas question d'ignorer les sentiments et les passions qui animent les différentes parties, mais à les crier, on n'entendra que l'alarme; pas le message. Ainsi, je ne réduis en aucun cas le problème ni la gravité de la « culture du viol », bien au contraire. Chaque chose a sa place et une discussion sur un sujet si profond, si elle était menée à la manière d'un « tabloïde », ne ferait qu'exacerber les dissensions. C'est pour ainsi dire leur rendre leur gravité et leur sérieux que de rire de l'alarmisme et de la fiction créés à partir d'une bonne intention conjugue à un mauvais vocabulaire.

Le courage, c'est rire face à la tempête.

Réflexion sur les initiations

Mariève Gauvreau-Pressseau

Je crois que le problème relève du contexte. Nous sommes dans une université très bien cotée et nous étudions dans un programme de droit bien reconnu ici, ailleurs au Canada et dans le monde. Dès le début de nos études, nous sommes informés d'être l'élite, le fleuron d'une nouvelle génération de juristes et que nous avons tout le mérite du monde. Ces beaux mots fièrement partagés par nos supérieurs, soit nos professeurs et le personnel du programme de l'Université de Montréal ainsi que par d'autres, des étudiants qui ne se sont pas qualifiés au concours d'entrée du programme de droit ou d'anciens étudiants ou même des avocats, nous enflent la tête. Bien sûr, vous me direz, y'a de quoi être fiers! Et c'est normal. Tous et chacun ont travaillé fort pour être admis. Mais je crois que cette fierté additionnée d'un système qui encourage la compétition et la performance peut être néfaste. Elle peut révéler le pire de nous-mêmes. Si des incidents comme ceux de la période des initiations sont arrivés, ou du moins dénoncés pour une première fois, il y a lieu de s'interroger sur le cadre qui les a créés. Il me semble que nous soyons capables de nous amuser sainement sans virer boutte-pour-boutte. Il me semble que nous soyons assez humains pour respecter l'intégrité de nos confrères et consœurs. Oui, le cadre est hautement compétitif. Oui, on nous répète sans cesse que nous sommes la crème de la crème. Et oui, nous sommes fiers en maudit d'avoir été admis dans le programme de droit de l'Université de Montréal. Mais est-ce que nous sommes obligés de déraisonner face à de telles choses? Est-ce que nous sommes en droit d'abuser de notre supposé statut de privilégiés pour commettre une des plus grandes ignominies, celle de porter atteinte à l'intégrité de ses pairs? J'ai de sérieux doutes...

Réponse à l'article « La bière est amère »

Pavel Roubtsov
Marilou Simard

Bien que la pertinence de porter attention aux divers abus possibles tout au long du parcours universitaire soit indéniable, nous croyons qu'il est important d'ajouter quelques nuances par rapport à ce qui a été écrit dans l'article original. Nous tenons à faire part, par écrit, de notre opinion, partagée par un nombre considérable d'étudiants de notre section, *l'Éternelle E.*

En premier lieu, nous aimerions faire le point avec le commentaire de l'étudiante de deuxième année. Quand elle écrit que « le but ultime des initiations c'est de gagner des coupes, right? Eh bien tu ne peux tout simplement pas en gagner s'il n'y a pas au moins trois ou quatre filles dans ta section qui se mettent en brassière pratiquement toute la semaine », nous tenons à mentionner que notre section a remporté *La Maudite* sans qu'il n'y ait de filles qui se dénudent. On ne peut répondre des autres années, mais parfois il faut reconnaître que la motivation et l'esprit d'équipe lors des épreuves peuvent faire gagner une équipe. En ce qui concerne la pression sociale, nous avons bien au contraire remarqué que nos boosters, les membres de l'AED, les initiés et les autres étudiants qui ont participé ont fait preuve de respect et de maturité. Dès qu'un étudiant n'était pas à l'aise à faire quoi que ce soit, des responsables étaient à l'écoute et prêts à corriger la situation (d'ailleurs un grand merci pour le contrôle des cellulaires). Le refus de certains de boire était respecté et n'était pas remis en question. Ainsi, les épreuves étaient explicitement facultatives.

C'est ce que l'étudiante de première année, qui a directement participé aux initiations, semble partager comme avis, et nous trouvons qu'elle a calqué très justement la réalité.

En deuxième lieu, nous croyons qu'il est injuste de parler d'une « culture du viol » aux initiations d'après nos impressions. Le respect était profondément ancré dans l'esprit de la vaste majorité des participants. Ceci ne se résumait pas qu'à des slogans qu'on répète, mais c'était aussi une valeur que tenaient à cœur tous les organisateurs et tous ceux qui nous ont permis d'avoir une folle semaine. On pouvait le voir par l'attention que ceux-ci portaient à tous et aux comportements à risque (longue mémoire à LA trompette, nos oreilles ne l'oublieront pas). D'après ce que nous avons pu entendre, il n'y a pas eu de dérapages, mis à part quelques individus qui ont trop bu. Donc, parler d'une culture qui encourage le viol est un peu trop fort pour décrire nos initiations (nous restons par contre conscients d'autres cas ailleurs et nous encourageons la campagne de prévention de telles situations).

Finalement, nous aimerions dire que le contexte importe quant aux paroles qui sont dites, criées et hurlées. En effet, elles sont absolument inappropriées dans presque tous les contextes de vie, mais les initiations, c'est une exception, c'est un événement unique dans la vie de chacun, c'est une semaine pour être autre que le soi habituel et former des amitiés. Rien des initiations ne se ferait en contexte ordinaire : que ce soit boire dès le matin, porter un chandail avec un nom absolument déplacé, hurler au point d'être incapable de commander un déjeuner *Chez Valère*, manger un melon d'eau par terre, etc. Nous aurons bien le temps de parler du droit international privé en ce qui concerne les successions, mais parfois, il faut se « lâcher lousse » et se permettre de parler de sexualité librement. Il ne faut pas oublier que ces chansons et répliques ne visent personne en particulier et n'ont pour but que de donner vie au fantasme de briser les tabous sexuels, sans jamais se prendre au sérieux. Certes, la qualité artistique de ces élan lyriques est à discuter et ils gagneraient à être plus subtils en laissant l'esprit tordu des étudiants ivres les compléter, mais il ne s'agit pas d'une dissertation analytique de *Matante Germaine* ici. D'ailleurs, cette envie de simplement briser un interdit, celui de parler de sexualité comme l'on parle de la ventilation du pavillon Jean-Brillant dans le simple but de rire, traverse les siècles et frappe les gens les plus respectables : Homère, Voltaire, Gary, Frisch, Müller et bien d'autres n'y font pas exception. Que dire de Rimbaud et Verlaine qui ont composé le *Sonnet du Trou du Cul*?

Malgré les nuances que nous ajoutons, nous appuyons l'effort de faire prendre conscience aux étudiants de l'importance du respect, du consentement et de la triste réalité qui frappe certaines institutions. Merci à tous ceux qui ont contribué aux articles, aux initiations et aux comités qui sensibilisent la population étudiante à ces réalités.

Lettre ouverte

ANONYME

J'aimerais commencer cette lettre ouverte en déclarant que les initiations du mois passé m'ont permis de tisser des liens auprès de ceux qui seront mes collègues pendant les trois prochaines années à la Faculté. Elles m'ont même permis, ou du moins m'ont aidé, à me faire des connaissances qui, j'en suis sûr, me seront fort enrichissantes durant et au-delà de mes trois années au baccalauréat. Bref, je n'ai personnellement rien à redire sur les initiations en ce qui concerne leur apport à l'intégration.

Cela étant dit, la réflexion critique sur l'initiation par l'équipe du Pigeon Dissident la semaine dernière m'a ouvert les yeux sur la teneur déplorable de certains de nos comportements dans le cadre de ces initiations. Je l'avoue, cet inconfort s'est carrément transformé en sentiment de gêne lorsque j'ai vu l'histoire couverte dans l'édition du samedi de *La Presse*.

Et pas juste parce que c'est dans *La Presse*. Je me suis mis à penser à ce qui s'était

passé, cette semaine-là. Dans les faits, je ne suis coupable de rien de plus que d'avoir chanté. Comme plusieurs de mes collègues, j'ai initialement froncé des sourcils à l'écoute de certaines de ces chansons que l'on nous encourageait à apprendre par cœur et crier à tue-tête en raison de leurs propos carrément dégradants pour la femme. Je m'imagine ensuite hausser les épaules, me dire que « c'est pas si pire que ça, y'a même des filles qui chantent » et de les aboyer à mon tour.

Je me souviens qu'un collègue m'a fait remarquer à la blague, à la vue de tout ce spectacle, qu'il était drôle de se dire que tous ces gens autour de nous (et l'on s'incluaient dans le lot) étaient de futurs juristes. À bien y repenser, ce n'était pas vraiment drôle. Et ce n'est pas vraiment drôle de se dire que ceux qui seront responsables de faire évoluer le droit et de se battre pour la justice n'hésitent pas à participer à l'objectification de la femme. Considérant la longue marche vers l'égalité homme-femme toujours inachevée, c'est même plutôt pathétique et manifestement arriéré.

Les initiations sont une belle façon de s'amuser et d'apprendre à connaître ses collègues autour d'une ou (bon, OK) plusieurs bières si le cœur nous le dit. Cet objectif d'intégration n'est-il pas atteignable sans une myriade de refrains sexistes? Le moment est parfait pour se regarder dans le miroir et se poser la question. Sans être un fan fini de Justin Trudeau, son *because it's 2016* m'apparaît ici drôlement de mise.

La culture victimaire

Jad Elmahboubi

Dans l'incendie qu'est la vie, seules nos larmes et celles des autres semblent pouvoir nous rafraîchir. Feignons de les considérer émouvantes, mais ne nous leurrions guère : ce sont des larmes de crocodile. Au palmarès des causes de la décadence occidentale, la culture de la victime raffle la palme. Seules des fouilles archéologiques extrêmement poussées permettraient de trouver dans l'Histoire une civilisation qui, presque par ennui, affabule sur des scénarios inénarrables. Nous sommes passés d'un monde rechignant à admettre le concept de droit inviolable à un autre qui se refuse à remettre en question toute limite à la liberté, notamment en ce qui a trait aux retombées de cette dernière. Au cœur de l'œil du cyclone, une œillère nous obstrue la vue, nous prohibant de constater que nous baignons dans la lumière.

L'État de droit a enfanté d'une société pour laquelle des concepts tels que « devoir », « responsabilité » ou encore « travail » sont à ce point énigmatiques qu'elle en vient même à douter de leur existence. La progéniture est vraiment des plus bâtarde. On pourrait presque identifier dans cette perception une vision solipsiste de la vie : rien n'existe en dehors de ce en quoi je crois (ou veux croire). L'accent est intarissablement mis sur la liberté individuelle et les droits de la personne. Pourtant, c'est tout juste si on

mentionne la présence nébuleuse de responsabilités, de choix et de conséquences subséquentes. La société se doit à la fois de pourvoir aux desiderata de tout un chacun et de recevoir le blâme lorsque les individus échouent dans leurs entreprises. À travers ses normes, elle serait aussi bien l'expression de la volonté populaire à laquelle il faudrait se plier, qu'une force mystérieuse et néfaste pour l'individu qui le conduit contre son gré dans le chemin du malheur duquel il ne saurait se détourner. Ce serait à mourir de rire si ce n'était que de la fiction; hélas cette farce dépeint l'État-providence. La notion intemporelle de pression sociale n'a jamais été autant décriée qu'aujourd'hui, alors même que les droits individuels sont au summum de leur triomphe et qu'ils n'ont jamais été aussi largement partagés.

Céder à la pression sociale ne constitue pas inmanquablement la preuve d'une grande faiblesse. Je ne crois pas tomber dans le piège des généralisations abusives en affirmant que nous avons tous, à un moment ou un autre, trahi notre être en agissant aux antipodes de nos désirs et principes en raison de l'influence du groupe. Le besoin de reconnaissance sociale est immanent à l'être humain. J'y ai cédé, j'y cède et j'y céderai de nouveau. Bien que je sois d'avis qu'il faille combattre ce mauvais penchant, je considère que flancher épisodiquement n'est pas en soi une bourde irrémédiable. Par contre, j'estime qu'il faut véritablement avoir un culot démesuré et être dénué de vergogne pour faillir à ses valeurs et déléguer la faute à autrui. La liberté est indissociable de la responsabilité. En cette ère marquée par le règne du *pathos*, la raison doit faire preuve de mutisme lorsqu'elle ébranle la sensibilité. À entendre certains, l'influence de la société serait une force coercitive à mettre sur le même plan que les mesures décrétées par certains régimes dictatoriaux, rien de moins. Le bouc émissaire est toujours recherché par les brebis égarées.

Passons maintenant brièvement aux initiations. Ceux qui s'offusquent de l'hypersexualisation sont les mêmes qui jérémiadent intarissablement dès qu'il est question de pudeur ou de tradition, répugnant à admettre que ce phénomène n'est pas la conséquence du patriarcat, mais qu'il est consubstantiel à la Révolution sexuelle. Ils ont abattu l'Église et la religion, mais se plaignent de l'omniprésence de la sexualité dans la société moderne. Le ridicule ne tue pas, mais devrait. Je rappelle qu'en les temps honnis du patriarcat, l'hypersexualisation était inexistante. Sur le plan de la moralité, on peut défendre cette tendance sociale. Cependant, a-t-on réellement le droit de se plaindre des effets d'une idéologie qui n'est que la conséquence logique des moqueries incessantes contre la tradition? Cette déresponsabilisation n'est pas sans lien avec le narcissisme ambiant auquel plus personne n'échappe, même ceux ayant une faible estime d'eux-mêmes. Le monde entier est responsable de nos difficultés, car il est devenu impensable de reconnaître que nous avons fauté, nous qui sommes à l'avant-garde de l'évolution. Le cri d'orgasme des scientifiques est audible à des kilomètres à la ronde. Le matériau le **(suite page 14)**

plus solide du monde n'était ni le diamant, ni le Q-carbone, mais la tête dure des progressistes remplie de certitudes absolues. Quand bien même nous plierions-nous à leurs doléances indénombrables, soyez assurés que nous n'aurions pas la paix pour autant; leurs arguments spécieux cachent leurs motivations véritables, indicibles, cachées. Ils ne servent en effet pas à autre chose qu'à justifier leur besoin de commisération. Au concept marxiste de besoins artificiels, il convient d'ajouter celui de problèmes artificiels. Dans une société vivant dans un luxe sans pareil, il est difficile de justifier l'insatisfaction constante ressentie par beaucoup. Les nouveaux moralistes n'ont guère trouvé mieux que de déblatérer sur des bagatelles pour les transformer en tragédies grecques. Hélas, contrairement aux histoires de l'Antiquité, le dénouement de leurs scénarios n'est pas leur mort, mais un sempiternel pleurnichage. Prenez garde mes amis. Les sirènes que vous entendez ne sont pas celles de l'ambulance qui vient vous porter secours, mais plutôt celles des tréfonds infernaux

qui, par leur chant envoutant, vous invite à plonger tête première dans le fleuve Léthé et étancher votre soif. L'eau verte entrainera votre amnésie et vous oublierez tout, à commencer par le fait que vous êtes le principal responsable de votre mésaventure. N'espérez pas atteindre ainsi la plénitude.

Je ne doute pas que la majorité de ceux qui s'offusquèrent contre les débordements aux initiations soit empli de bonnes intentions. Cependant, je ne peux que demeurer perplexe et m'interroger sur l'impact du culte de la victime. Le viol implique une absence de consentement, c'est même le critère fondamental de ce dernier. Dans le cas présent, les élèves ont participé aux activités de leur propre chef, en pleine connaissance de cause et en l'absence de toute force contraignante. N'est-ce pas désensibiliser les gens que de faire un amalgame qui n'a pas lieu d'être entre le viol (ou sa culture) et les activités qui eurent lieu à la Faculté? Accomplir une action et la regretter par la suite ne suffisent pas pour être disculpé?

Mon opinion est certes partielle et limitée, n'ayant pas été présent aux initiations. D'aucuns voudront dire que j'ignore tout de la pression sociale exercée lors de celles-ci et que je ne saurais par conséquent rendre compte d'un avis équilibré sur la question. Ils ont peut-être raison. Je tiens à leur rappeler cependant que nul n'était tenu de se rendre aux initiations et que les organisateurs ont suffisamment insisté lors des invitations (et je suis persuadé qu'ils ne l'ont fait que davantage lors des activités) pour réaffirmer l'importance de l'assentiment. On semble presque reprocher aux autres leur inaptitude à lire dans nos pensées. Les initiations jouissent tout de même d'une certaine réputation, il est quasi inconcevable que quelqu'un s'y soit rendu en ignorant tout de ce qui l'attendait.

J'oserais ajouter que, quand bien même les reproches adressés à la société seraient fondés, je ne changerais pas ne serait-ce qu'une lettre de ce texte. En effet, je demeure persuadé qu'aucun arbre ne saurait pousser grâce aux larmoiements de l'apitoiement, aussi nombreux fussent-

ils. Il n'y a guère de mot plus éloigné de l'accomplissement que la victimisation, qui sape les forces morales de l'individu et l'invite à se complaire dans sa souffrance. C'est la compétition du malheur; le plus affligé (ou celui qui prétend l'être) s'attire aussitôt la compassion des autres. Le gagnant est le perdant. Il ne s'agit pas de nier l'injustice, mais plutôt de la combattre. Seuls le travail et le développement personnel permettent de s'affranchir de la douleur, l'appel à la pitié ne le pourra jamais. Que ceux qui se noient dans leurs larmes cessent de blâmer la pluie, et apprennent à nager.



**pro bono
students canada**

**réseau national
d'étudiant(e)s
pro bono**

**SECTION UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL**

Dérober le feu

Ulric Caron
Comité Pro Bono

La justice élève sa voix, mais elle a peine à se faire entendre dans le tumulte des passions.

— **Montesquieu**

Malgré que des vents froids se lèvent et écorchent les quelques arbres de la Place Laurentienne, la Faculté de droit, elle, bouillonne. À l'approche des examens, la bibliothèque gonfle et les livres de doctrine deviennent des territoires de coloriage. C'est avec cette même fougue que de nombreux étudiants commenceront leur première tâche avec Pro Bono comme bénévole, en faveur d'un avancement vers une meilleure justice sociale.

En feuilletant les journaux le 29 septembre dernier, je suis tombé sur les déclarations de la bâtonnière du Québec qui s'inquiétait quant à la question de l'accès à la justice. Elle demandait aux intervenants politiques de régler cette crise d'ampleur nationale. Malgré une réponse qui se fait attendre du côté des libéraux, notamment dans la mise en place d'un plan d'action élaboré par la Table Justice-Québec, cette manifestation

de quoi donner un signal d'alarme de plus. Sans pour autant se concentrer uniquement sur le problème du délai, la bâtonnière s'exprimait ainsi au *Devoir* : « Il y a des délais ailleurs aussi. Il y a d'autres problèmes liés au système, il faut se le dire. » (1)

En effet, il faut se le dire. L'arrêt *Jordan* rendu par la Cour Suprême le 8 juillet dernier donne le ton aux demandes pressantes en matière d'accès à la justice. Dans cette affaire, un homme originaire de la Colombie-Britannique accusé de possession et trafic de drogue a dû faire face à des délais déraisonnables dans l'attente de son procès. La Cour Suprême a confirmé ici l'importance du droit d'être jugé dans un délai raisonnable, pour le public et l'intégrité du système. Les tribunaux iront même jusqu'à, chose rare, se prononcer de façon précise sur les délais considérés raisonnables : 18 mois en Cour provinciale et 30 mois en Cour supérieure. La Cour explique l'impact de cette décision en ces termes :

« En outre, le nouveau cadre d'analyse contribuera à faciliter un changement de culture dont on a grand besoin. En établissant des mesures propres à inciter les deux parties à accélérer le déroulement de l'instance, ce cadre vise à accroître la responsabilisation en favorisant une approche proactive et

préventive de résolution de problèmes. » (2)

Cette expression est fréquemment retenue par les médias : on veut un changement de culture. Il s'agirait d'une nouvelle façon de voir la justice et l'appareil judiciaire, en permettant aux tribunaux et aux parties de gérer le conflit de façon plus saine et raisonnable. Autre élément souvent repris dans les médias : le fait qu'il y a un problème dans le « système ».

Il y a encore beaucoup d'efforts à fournir pour arriver à redonner foi en la justice. La perception que le public pose sur l'appareil judiciaire est éloquente; 52 % des justiciables ne croient pas que les jugements rendus soient justes (3). C'est un véritable problème quand on s'y attarde : comment assumer la légitimité de l'appareil judiciaire lorsque le public n'y croit plus? N'est-ce pas justement à ceux qui subissent l'impact du juridique dans leur vie de déterminer si celui-ci est juste? De plus, il ne faut pas se le cacher, ce sont surtout les plus faibles de la société qui subissent l'impact du système de justice au quotidien.

Peut-être est-ce là où le droit semble perdre le public; le droit est un système. Il répond à des règles et à des codes précis, il possède son propre langage et son organisation est clairement définie. Pour prendre conscience de l'ampleur de cet aspect, notre situation d'étudiant illustre bien cette problématique. En effet, il s'agit souvent pour nous d'étudier le droit comme une immense machine, dont nous devons étudier méticuleusement chaque technicité, exception et principe. Très vite, nous sommes confrontés à l'immense complexité du droit, dont l'apprentissage en autodidacte, sans être impossible, serait fort probablement très complexe. Il y a donc un chemin tracé pour comprendre le droit, et, une fois dans l'apprentissage de cette matière, nous comprenons très vite sa difficulté. Pour le public, il n'est pas étonnant d'avoir le vertige devant le système judiciaire; le langage, les procédures ou même la compréhension d'une règle sont autant de barrières qui, ironiquement, les empêchent d'exercer

pleinement leur droit.

Arrive alors un moment où le droit se situe à l'écart du réel. Une situation, où, en fin de compte, le droit se dissocie de la justice pour se subvenir à lui-même et à lui-même seulement. Il ne s'agit plus d'être près des gens comme des êtres sensibles, mais bien de les conformer à une règle, qui, parfois, n'est même plus équitable.

Les nombreux projets de Pro Bono permettent justement d'aller dans le sens de ce changement de culture proposé par la bâtonnière du Québec, en donnant un peu de son temps à des projets qui soutiennent un idéal de justice. Rares sont les gens qui connaissent le droit, et encore plus rares sont ceux qui transmettent ce savoir. Donner de son temps et ses connaissances à des personnes qui ont besoin d'en savoir plus sur leur droit est non seulement moral, mais aussi nécessaire en démocratie. Dans les semaines qui suivent, ce sont plusieurs bénévoles qui, à travers Montréal, conseilleront le public emprisonné dans une situation vulnérable. De clinicien à rédacteur, tous auront leur importance dans ce changement de culture.

Alors que l'automne est bien présent — les feuilles ont une couleur sanguine, le ciel s'épaissit et les examens sont déjà commencés —, il est bon de rappeler que toute cette connaissance acquise ne nous sert pas seulement à l'intérieur des salles de classe. Elles prennent leur sens auprès du public, et cette même connaissance se doit d'être partagée. Être renseigné sur le droit ne devrait pas être un privilège pour ceux qui en ont besoin, mais bien un droit, justement.

Références

- (1) Marco BÉLAIR-CIRINO, « Le Barreau appelle à des états généraux » (2016), *Le Devoir*, [en ligne] : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/431132/justice-le-barreau-appelle-a-des-etats-generaux> (consulté le 29 septembre 2016)
- (2) R. c. *Jordan*, 2016 CSC 27, par. 112.
- (3) Québec. Ministère de la Justice. 2016. Rapport final-Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec, p.7 [en ligne] http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/acces/sondage/RapportFinal_SondageJustice_MJO_INFRAS_2016-ob.pdf (consulté le 4 octobre 2016)

Croisades : entre mythe et réalité

Gregory Leone

« À tous ceux qui partiront, s'ils viennent à perdre la vie en cours de route, que ce soit par voie de terre ou par voie de mer, ou en combattant les païens, la rémission de leurs péchés leur sera aussitôt accordée. C'est investi par Dieu que j'accorde ainsi ce don à ceux qui partiront »

(Extrait du discours d'Urbain II selon Foucher de Chartres) (1).

Depuis plusieurs années, le terme *croisade* a acquis une grande visibilité médiatique, probablement en raison de la situation actuelle caractérisée par une résurgence du phénomène religieux. Les croisades ont eu aussi une tribune cinématographique avec le film de Ridley Scott sorti en 2005 intitulé *Kingdom of Heaven*. Au-delà des images d'Épinal, je propose de prendre une certaine distance afin de comprendre le phénomène des croisades dans toute sa complexité.

Genèse de la Première croisade

D'entrée de jeu, il faut mentionner que le terme *croisade* est postérieur aux événements que les historiens qualifient de croisades. En effet, bien que les participants à ces expéditions ont été qualifiés de *croisés* très tôt par les contemporains, l'expédition, quant à elle, a été qualifiée de *passage* par ces derniers. Le qualificatif de *croisade* est apparu vers le XV^e siècle, donc bien après la fin des croisades.

La croisade est la fille de deux concepts importants dans l'Europe chrétienne du XI^e siècle : la doctrine de la guerre juste et les pèlerinages pénitentiels. La doctrine de la guerre juste prévoyait qu'une guerre est juste si elle faite pour se défendre, récupérer des territoires perdus ou réparer un préjudice. De plus, il faut qu'une autorité légitime conduise cette guerre, et dans l'esprit de l'époque, il s'agissait des autorités religieuses ou politiques. Les pèlerinages pénitentiels ont connu un essor important à l'époque et ils consistaient en des pèlerinages vers des lieux importants de la Chrétienté (Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle ou Jérusalem) afin de racheter ses fautes. Autrement dit, des particuliers ayant manqué à leurs obligations de chrétiens accomplissaient ces pèlerinages afin d'obtenir la rémission de leurs péchés.

Le bassin méditerranéen de l'an 1095 était divisé entre trois acteurs principaux : la Chrétienté latine, l'Empire byzantin orthodoxe et le monde musulman. En 1054, le grand schisme a scellé la rupture entre le monde catholique et le monde orthodoxe. En 1095, le pape Urbain II a prêché la croisade lors du concile de Clermont et l'objectif principal était la libération de Jérusalem, lieu saint premier de la Chrétienté, du contrôle des musulmans. L'objectif secondaire était de venir en aide à l'Empire byzantin qui avait perdu des territoires en Anatolie au profit des Turcs seldjoukides afin de favoriser éventuellement la réunion des Églises latine et orthodoxe. On voit donc derrière ces deux objectifs la volonté

pontificale de prééminence. Un certain engouement pour l'appel de Clermont s'en est suivi auprès des habitants des différents royaumes et principautés de la Chrétienté latine. Dans les mois suivant l'appel de Clermont, plusieurs grandes expéditions ont été planifiées par de grands seigneurs et se sont mises en route vers le Proche-Orient (2) via l'Empire byzantin. Le résultat de la Première croisade a été la conquête de la côte syro-palestinienne par les croisés.

Les croisades du XII^e siècle

La principale conséquence de la Première croisade, terminée en 1099, a été la création de quatre États au Proche-Orient par les croisés : le royaume de Jérusalem, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et le comté d'Édesse (3). Entre 1099 et 1145, ces nouveaux États se sont consolidés et, conséquemment, sont devenus des acteurs de l'échiquier régional. Corolairement, des échanges diplomatiques, économiques et culturels se sont noués entre ces États et leurs homologues musulmans. Il faut noter que durant cette période, les États latins d'Orient ont profité de la fragmentation politique de leur voisinage musulman afin de s'imposer en acteurs incontournables dans la région. Ainsi, il est arrivé que des seigneurs musulmans sollicitent l'aide des États croisés contre d'autres seigneurs musulmans. Toutefois, ce contexte favorable aux États latins d'Orient n'a pas duré, car un mouvement ayant pour objectif la reprise de territoires aux États croisés a commencé à se former au sein du monde musulman proche-oriental. En 1145, le comté d'Édesse est tombé; cet événement a déclenché la Deuxième croisade (1145-1149). La Deuxième croisade, contrairement à la Première, a été organisée par les deux souverains les plus importants de la Chrétienté, soit le roi de France et l'empereur du Saint-Empire romain germanique. L'objectif de cette croisade était de prendre Damas, mais sans grand succès. Le début des années 1170 voit l'ascension d'un chef de guerre musulman nommé Saladin. En effet, ce dernier, qui a pris contrôle de l'Égypte, a commencé à étendre son influence sur une bonne partie du Proche-Orient musulman, encerclant ainsi les États latins d'Orient. En 1187, Saladin a pris Jérusalem : cet événement a été le catalyseur dans le déclenchement de la Troisième croisade en 1189. La Troisième croisade est caractérisée par l'implication du roi d'Angleterre, du roi de France et de l'empereur romain germanique et par des résultats mitigés.

Hybris et Némésis

Les deux mots grecs indiquant la présente section résument bien le XIII^e siècle dans l'histoire des croisades : chaque démesure (*Hybris*) rencontre sa mesure (*Némésis*). Après la Troisième croisade, la perte de Jérusalem est scellée, mais les États latins d'Orient ont conservé le littoral syro-palestinien. À la fin du XII^e siècle, une inflexion s'est produite dans la logistique de la croisade, en ce sens que la papauté veut désormais s'occuper de la promulgation, de la prédication et de l'organisation de la croisade (4). Dans l'histoire des croisades, la Quatrième (1204) a opéré un changement important. En effet, bien qu'initialement l'objectif était la vallée du Nil, un jeu de

circonstances a eu pour effet de détourner la croisade, chapeauté par la République de Venise, vers Constantinople, la capitale de l'Empire byzantin. Le résultat de ce détournement a été la mise à sac de Constantinople par les croisés. Si la Première croisade a une motivation essentiellement religieuse, le détournement de la Quatrième croisade vers Constantinople a renversé la prémisse initiale, et a contribué à faire de la croisade un outil pouvant être utilisé par la papauté et les États séculiers pour justifier une lutte contre leurs ennemis intérieurs comme extérieurs. L'idée de croisade comme outil a donc permis l'élargissement géographique des expéditions militaires vers d'autres régions que le Proche-Orient. Plusieurs exemples ont illustré cette idée de croisade-outil : la croisade contre les Albigeois dans le midi de la France, les croisades baltiques, les appels du pape à la croisade contre Frédéric II du Saint-Empire. L'idée de croisade-outil a entraîné une perte de légitimité de la croisade au sein de la Chrétienté et plusieurs critiques des fondements de la croisade ont vu le jour (5). Parallèlement à ces critiques de fond, les ressources engagées pour de telles expéditions ont suscité des diatribes au sein des États séculiers, car on estime que les ressources limitées disponibles seraient plus utiles pour les intérêts domestiques.

Malgré ces critiques, le XIII^e siècle peut être considéré comme l'apogée des croisades que ce soit par le nombre d'expéditions organisées ou par l'intégration de l'idée de croisade dans la vie des croyants (6). Ce nombre élevé d'expéditions ne doit pas nous faire occulter les relations économiques qui se sont nouées entre l'Europe chrétienne, les États latins d'Orient et le Proche-Orient

musulman. En effet, le XIII^e siècle a vu l'installation d'échanges commerciaux importants à travers la Méditerranée et les États latins d'Orient étaient très bien situés pour être les intermédiaires entre l'Europe chrétienne et le Proche-Orient musulman. Les cités marchandes italiennes comme Venise, Pise ou Gênes ont grandement profité de ce phénomène. Toutefois, à partir de 1250, deux événements ont illustré que le temps jouait contre les États latins d'Orient : les invasions mongoles et l'arrivée au pouvoir en Égypte des Mamelouks (7). Concernant les invasions mongoles, il faut rappeler que les conquêtes de Gengis Khan ont redessiné la carte géopolitique eurasiatique et ses successeurs ont continué ce dessein en poussant les conquêtes jusqu'au Proche-Orient. Cette poussée a désorganisé les routes commerciales de la région qui avant trouvaient leur point d'arrivée au littoral syro-palestinien, causant ainsi un déclin économique pour les États latins d'Orient. L'arrivée au pouvoir des Mamelouks en Égypte a changé la donne pour les États latins d'Orient, parce qu'ils vont être très agressifs après avoir repoussé la menace des Mongols. En 1291, la chute d'Acre aux mains des Mamelouks a sonné le glas de l'existence des États latins d'Orient. Un chapitre s'est donc refermé dans l'histoire du Moyen Âge.

Conclusion

Que faut-il retenir du phénomène des croisades? D'abord, les croisades furent un mouvement qui a structuré l'histoire du Moyen Âge pendant environ deux cent ans. Durant ces deux siècles, la croisade a subi de profondes transformations par rapport à la prémisse initiale. Deuxièmement, la (suite page 16)



crédit image : www.wikipedia.org

dimension religieuse des croisades, bien que centrale dans la justification de ces dernières, n'en constitue pas l'unique aspect. Les motifs politiques, diplomatiques ou économiques ne sont donc pas à négliger, surtout pour les croisades-outils du XIII^e siècle. Troisièmement, les croisades n'ont pas empêché les échanges économiques, culturels et scientifiques entre les chrétiens et les musulmans. Pour clore cet article, je donnerai la parole à Steven Runciman, historien britannique des croisades qui a écrit ceci à propos de son objet d'étude : « On y vit tant de courage et si peu de d'honneur, tant de dévotion et si peu de compréhension. » (8)

Références

(1) Document se trouvant dans Jean Flori, *Prêcher la croisade : XI^e-XIII^e siècle*, Communication et propagande, Paris, Perrin, 2012, p. 399-400.

(2) Par Proche-Orient, il faut entendre l'ensemble géographique qui s'étend de la Mer méditerranée jusqu'au Golfe persique et qui comprend l'Égypte.

(3) Dans l'historiographie, on les appelle les États latins d'Orient.

(4) Jean Flori, *op.cit.*, p. 184.

(5) Voir Martin Aurell, *Des Chrétiens contre les croisades*, Paris, Fayard, 2013.

(6) Christopher Tyerman, *God's war: A New History of the Crusades*, Londres, Penguin, 2007, p. 715.

(7) Ibid.

(8) *Histoire des croisades*, t.2 : 1188-1464, Paris, Tallandier, 2013, p.394.

D'abord, pourquoi aller ailleurs? On est ben icitte. Il fait pas trop chaud l'été (au pire t'as une piscine), il fait pas trop frette l'hiver (au pire t'as un jacuzzi), il y a en masse d'oxygène dans l'air, il y a de belles plantes vertes un peu partout (ces derniers points ne s'appliquent pas à la Ville de Montréal), tous tes amis sont ici et il y a une quantité suffisante de café et de bière pour être productif et être moins productif, respectivement. Tu peux même procrastiner en écoutant des vidéos sur YouTube des gagnants de *Who Wants to Be a Millionaire*. Rien de ça n'est sur Mars. Il faudrait offrir un meilleur service WiFi que celui des géantes canadiennes de télécommunication pour flâner sur Facebook. Mais il ne faut pas oublier la vision de ce cher M. Musk, soit que deux possibilités s'offrent à l'humanité : 1) on reste icitte et il surviendra inévitablement une catastrophe qui conduira la civilisation, voire l'espèce, voire la vie, à l'extinction ou 2) on sacre notre camp ailleurs de manière à augmenter les

pourraient vous mener à la mort, notons 1) une explosion de la fusée, que ce soit sur son pas de lancement, dans l'atmosphère terrestre, en orbite terrestre pendant le ravitaillement ou à l'atterrissage sur Mars, 2) une radiation solaire ou cosmique dénaturant votre ADN en chemin vers Mars alors que le champ magnétique terrestre ne vous protège plus, 3) une détérioration de votre état de santé pendant le voyage vu l'absence de gravité, effritant ainsi vos os (Mesdames de 55 ans et plus, n'oubliez pas votre dose de calcium de la journée) et 4) une détérioration de votre état de santé une fois sur Mars vu la faible gravité, une mince atmosphère, des conditions de vie difficiles et un système immunitaire trop peu stimulé, sans compter les troubles psychologiques qui pourraient en résulter. Bref, du gros fun.

Si vous êtes un ou une dur(e) à cuire et que la mort dans de possibles atroces souffrances physiques et/ou mentales ne vous effraie pas, vous êtes sur la bonne

titre de comparaison, Musk nous rappelle qu'à la fin du XV^e siècle, les premiers colons européens à poser pied en Amérique ont pu le faire, car leurs navires étaient réutilisables. Ils n'avaient pas besoin de les reconstruire une fois sur la terre ferme du Nouveau-Monde et pouvaient donc retourner chez eux après un changement d'huile un peu trop dispendieux. Jusqu'à récemment, ce n'était pas le cas avec les vaisseaux spatiaux dont l'utilisation n'était limitée qu'à une seule fois. La technologie est loin d'être mise au point, mais c'est un passage obligé pour réduire les frais d'exploitation.

Les activités humaines pour les premiers colonisateurs de Mars tomberont dans la case des choses importantes (par exemple : survivre) plutôt que celle des choses divertissantes (par exemple : jouer au baseball avec une gravité six fois plus petite). Il faudra construire un dôme avec de l'air oxygéné purifié, il faudra miner la planète pour extraire du carburant pour retourner dans l'espace, il faudra faire pousser nos propres légumes, il faudra produire et stocker de l'énergie pour assurer la croissance de la colonie, il faudra créer des systèmes de plomberie, des dépotoirs, des réseaux électriques, électroniques, des hôpitaux et des cliniques psychiatriques (pour ceux qui seront incapables d'endurer le stress martien) et un réseau Internet sans fil (en passant, oublier ça *skyp* avec votre ami sur Terre, le plus court délai étant d'un peu plus de trois minutes lorsque les deux planètes sont à leur plus proche), entre autres. Il faudra aussi ériger un nouveau gouvernement et rédiger les lois martiennes, et ce, en tenant compte de l'arrivée de nouveaux colonisateurs de nationalités différentes au fil du temps, supposant que les États-Unis ne seront pas les seuls dans la course. Et j'en passe. Bref, il va y avoir de la job.

Mais tout ce travail reste banal à côté du projet d'envergure qu'est de terraformer la planète entière, c'est-à-dire la modifier pour qu'elle ait les caractéristiques les plus similaires possible à celles de la Terre dans le but de ne pas être confiné à un dôme. En d'autres mots, ça veut dire mettre des arbres et des lacs un peu partout pour que s'amuse des écureuils aux grosses bajoues et des p'tits poissons. Pour créer l'atmosphère que continuera de nourrir la végétation, Musk propose de faire détonner des bombes nucléaires à proximité des pôles martiens pour y faire fondre la glace et délivrer les gaz à effet de serre qui y sont prisonniers, une opération de routine.

Si ce n'est pas assez, SpaceX a été clair : Mars n'est que la première étape de la propagation de la vie multicellulaire dans le Système solaire. D'autres corps célestes devraient dresser la table pour y accueillir l'humain : la Lune, Europe, une lune de Jupiter, Titan, la plus grosse lune de Saturne, de même que la haute atmosphère de Vénus.

Donc, si vous êtes intéressés, passez me voir et je me ferai un plaisir de récolter personnellement votre 200 000 \$ US avec les meilleures intentions. Si vous n'êtes pas intéressés, restez sur Netflix et espérez qu'aucun astéroïde ne vienne faire peur à votre bol de popcorn; le visionnement d'un documentaire sur l'extinction Crétacé-Tertiaire est de mise.

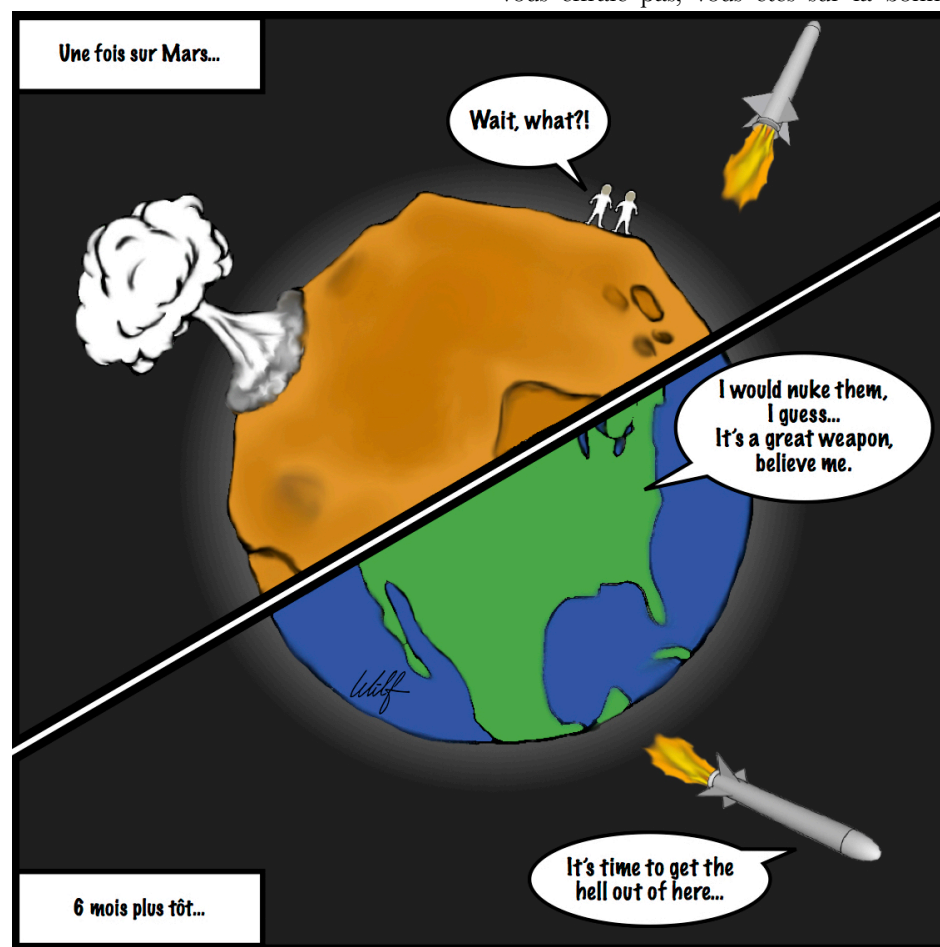
Un gros boom, partie 2

Philippe Morneau
Correcteur en chef

Ceci est la suite d'*Un gros boom*, paru à l'édition précédente, soit la suite de la grandiose aventure d'exploration spatiale qu'offre SpaceX, tellement grandiose que son calendrier beaucoup trop optimiste et sa dangerosité sans bornes risquent de faire du projet l'échec le plus médiatisé au monde. Toutefois, vu mon *fanboyism* assumé quoique quasi nauséabond, je ne peux m'empêcher d'aborder ce projet des plus ambitieux. Après le boom d'une explosion, Elon Musk cherche à créer un autre boom, plus humaniste cette fois : celui d'étendre la vie sur Mars et d'y créer une colonie autosuffisante. Hein? Il est-tu fou? Oui.

Le 27 septembre dernier, à l'*International Astronautical Congress* tenu à Guadalajara au Mexique, Musk a présenté ses plans pour transporter les premiers humains sur Mars d'ici 10 ans. Après la conférence, CNN a passé en entrevue un John F. Kennedy mi-figue mi-raisin alors qu'il déclara à la fois qu'il admirait l'ambitieux projet et que le PDG de SpaceX, Elon Musk, avait « plagié mon discours de 1962, le torrieux! ». Pendant une conférence de plus d'une heure qui débuta avec son présentateur les bras croisés, puis les mains dans ses poches, comme si c'était une journée bien ordinaire, le monde entier se faisait expliquer le plan d'action de l'entreprise d'exploration spatiale pour faire marcher les premiers humains sur la planète rouge.

Si faire Montréal-Québec avec un peu de trafic vous fait sortir de vos gonds, attendez de voir en quoi le voyage proposé vient avec un paquet de troubles.



chances de survie de notre espèce. Personnellement, je préfère la deuxième option, mais à chacun ses préférences. Les astronomes amateurs qui préfèrent rester aux premières loges pour admirer un astéroïde fendre l'atmosphère ont certainement un gout inné du spectacle.

Comble de l'ironie, pour assurer la survie de l'espèce, ça prend une gang de courageux et/ou de fous pour aller coloniser d'autres corps célestes. En effet, SpaceX, le vendeur de rêves, ne s'est pas gêné pour ramener les gens à la réalité : pour partir en voyage sur Mars, vous devez a) être prêt à ne plus revenir sur Terre et b) être prêt à mourir. Vous avez bien lu. Les risques d'accident en chemin sont si élevés qu'on préfère vous en avertir 10 ans à l'avance. Personne ne pourra les accuser de cacher les défauts de leurs services dans les petits caractères en bas de page quand le pire scénario envisageable est télédiffusé partout sur le globe. Parmi les potentiels problèmes qui

voient nous faut des candidats de votre genre. Pour élargir, donc, le bassin de candidats potentiels, SpaceX compte abaisser sérieusement le prix d'un voyage dans l'espace. Si on envoyait 12 astronautes sur Mars, chacun devrait déboursier environ 10 G\$ US, mon revenu moyen du lundi soir. Pour accommoder ceux au revenu plus modeste de ce monde, l'entreprise entend réduire au prix d'une maison moyenne aux États-Unis, soit 200 000 \$ US, un billet aller-retour pour Mars. Pour ça, il faudrait qu'on ait 1 000 000 de curieux prêts à entreprendre ce voyage de 3 à 6 mois pour s'installer sur un gros morceau de roche.

L'essentiel dans l'abaissement du prix de voyage passe par la réutilisation des fusées, c'est-à-dire qu'une fusée qu'on envoie en orbite pour transporter de la cargaison ou du carburant devrait pouvoir revenir sur Terre une fois vidée pour être ensuite relancée en orbite. À